6
31-d
28

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE
6
18 F
32

6-18
6-31-d-28

H.L. 5 N.1.

L'Auteur. l'Abbé Hedelin d'Aubignac

DISSERTATION
SVR LA
CONDEMNATION
DES
THEATRES.

BIBLIOTECA NAZ.
ROMA
VITTORIO EMANUELE

lib.
exc
joan.
Capt.
Beligné.

A PARIS,
Chez N. PEPINGVE', au bout du Pont Saint Michel, à l'entrée de la ruë de la Huchette.
Et en sa Boutique au premier pilier de la grande Salle du Palais, vis à vis les Consultations, au Soleil d'or.

M. DC. LXVI.

Avec Privilege du Roy.

TABLE

DES MATIERES

contenuës en cette Dissertation.

BIBLIOTECA N.LE
ROMA
VITTORIO EMANUELE

CHAP. I. *QVe les Spectacles des Anciens ont fait partie de la Religiõ Payenne.* page 1

CHAP. II. *Que la representation des Comedies & Tragedies étoit un acte de Religion.* 35

CHAP. III. *Que les anciens Peres de l'Egliſe deffendirẽt aux Chrêtiens d'aſſiſter aux Ieux du Theatre,*

parce que c'eſtoit participer à l'idolarie. 56

CHAP. IV. *Que la repreſentation des Poëmes Dramatiques ne peut eſtre defenduë par la raiſon des anciens Peres de de l'Egliſe.* 89

CHAP. V. *De l'impudence des Ieux Sceniques.* 103

CHAP. VI. *Des Poëmes Dramatiques repreſentez aux Ieux Sceniques.* 134

CHAP. VII. *Que les Acteurs des Poëmes*

Dramatiques étoient distinguez des Histrions & Basteleurs des Ieux Sceniques. 144

CHAP. VIII. *Erreurs des Modernes sur ce sujet.* 164

CHAP. IX. *Que les Acteurs des Poëmes Dramatiques n'estoiẽt point infames parmy les Romains, mais seulement les Histrions ou Bâteleurs.* 187

CHAP. X. *Que l'extreme impudence des Ieux Sceni-*

ques & des Hiſtrions fut condãnée. 216

CHAP. XI. Que les Poëmes Dramatiques n'ont point été condamnez. 229

CHAP. XII. Que la repreſentation des Comedies & Tragedies ne doit point eſtre condamnée, tant qu'elle ſera modeſte & honneſte. 236

ADVIS AV LECTEVR.

IE donne au Public ce Diſcours qui ſort des meſmes tenebres où les *Conſeils d'Ariſte* ont eſté long-temps retenus. Et je n'en diray point l'Autheur, que par des caracteres qui ne ſeront pas plus faciles à déchiffrer que ceux dont je me ſuis déja ſervy : Mais le bon accueil que ce premier Ouurage a receu de toutes les perſonnes d'honneur & d'eſprit, me perſuade que celuy-cy ne ſera pas mal venu. Ce n'eſt pas qu'ils ſe reſſemblent; mais j'eſtime qu'ils ſont

comme deux Sœurs ; dont l'une eſt blanche & l'autre eſt brune , & qui n'ont rien de commun que certains traits preſque imperceptibles qu'elles doivent à la Mere qui les a miſes au monde. Ils ſont nez par deux avantures bien differentes : Le premier par vne neceſſité de bien-ſeance , qui ne permettoit pas à l'Autheur de rien refuſer aux honneſtes deſirs d'vne des plus belles & des plus vertueuſes Dames de noſtre Siecle : Et l'autre par une neceſſité de raiſon qui l'obligeoit d'expliquer ſes ſentimens ſur cette matiere à l'un des plus illuſtres & des plus venerables Magiſtrats du Royaume. Si le premier eſt

d'un ſtyle par tout élevé avec beaucoup d'élegance & de juſteſſe ; le dernier a beaucoup d'endroits qui feront reconnoiſtre qu'il vient de la meſme origine; & ſi le dernier eſt remply d'une doctrine curieuſe, & de difficile recherche, on ſe peut ſouvenir que le premier a toûjours eu quelques principes ſçavans & ſinguliers pour le fondement des plus agreables choſes qu'il contient. Enfin ſi on les ſepare, ils ont tous deux leurs beautez & leurs forces; & ſi vous les joignez enſemble, on y trouvera tout ce que l'on peut ſouhaiter de grand & de poly, de docte & de galand, & les recherches de l'antiqui-

té y ſont accompagnées des agréemens de la mode: Ie ne ſçay pas ſi l'on croira qu'un meſme Genie leur ait donné l'eſtre ; & comment il eſt poſſible qu'une imagination auſſi vive & auſſi eſtenduë qu'il eſtoit convenable de l'avoir pour faire le premier, ait pû s'abãdõner à l'opiniaſtreté du travail & de la lecture qui ſe ſont trouvez neceſſaires pour le ſecond: Mais quand un homme d'eſtude a joint la Science du beau Monde aux veilles du Cabinet, on ne doit point s'eſtonner qu'il meſle quand il luy plaiſt les Graces aux Muſes, & qu'il imprime par tout le caractere des diverſes choſes dont il a remply ſon eſprit.

Extraict du Privilege du Roy.

PAR Grace & Privilege du Roy, donné à Paris le quinze Ianvier 1656. Signé, CEBERET. Il eſt permis A.S.A.D.M.E.D.C.A.E.P. O. D. S. M. de faire imprimer, vẽdre & debiter par tel Imprimeur ou Libraire qu'il adviſera bon eſtre, un Livre intitulé, *Diſſertation ſur la condemnation des Theatres*, pendant le temps de cinq ans, à commencer du jour que ledit Livre ſera achevé d'imprimer: Et défenſes ſont faites à tous Imprimeurs, Libraires & autres perſonnes de quelque qualité & conditiõ qu'elles ſoiẽt, de l'imprimer, vendre & debiter, à peine de quinze cens livres d'amende, confiſcation des Exemplaires, & de tous deſpens, dommages & intereſts, comme il eſt plus amplement porté par leſdites Lettres,

---

Et ledit S.A.D. a cedé & tranſporté le droict de ſon Privilege du Livre intitulé, *Diſſertation ſur la condemnation des Theatres*, à N. PEPINGVE, Imprimeur & Marchand Libraire

à Paris, pour en joüyr le temp porté par iceluy.

Acheué d'imprimer pour la premiere fois le 23. Aouſt 1666.

Regiſtré ſur le Liyre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs le ving-cinquiéme Ianvier 1656. ſuivant l'Arreſt du Parlement du neufiéme jour d'Avril mil ſix cens cinquante-trois. Signé, BALLARD, Syndic.

Et auſſi Regiſtré au Greffe des Requeſtes de l'Hoſtel du Roy le vingtquatriéme jour de Iuillet mil ſix cens ſoixante-trois.

DISSERTATION SVR LA CONDEMNATION DES THEATRES.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

CHAPITRE I.

Que les Spectacles des Anciens ont fait partie de la Religion Payenne.

C'Est vne croyance commune & qui ſemble eſtre née auec le Chriſtianiſme, que ceux qui prennent les divertiſſemens du Theatre & des autres Spectacles introduits parmy les Anciens,

commettent vne impieté contre la saintеté de l'Evangile, & vn crime contre l'honnêteté des mœurs. Les Peres de l'Eglise naissante en ont parlé de cette sorte, & les ont absolument deffendus aux premiers Chrestiens avec menaces d'Anatheme.

Mais pour sçavoir si cette rigoureuse deffense a dû passer jusqu'à nôtre temps, il faut voir quelles ont esté leurs raisons : I'en trouve deux principales qui meritent d'estre examinées, & qui m'obligent à reprendre cette matiere de plus haut.

Tous les Ieux & les Spectacles de l'Antiquité ont fait la plus grande & la plus

ſolennelle partie de la Religion Payenne; tout y étoit myſterieux & ſacré, ſoit de la part de ceux que l'on croyoit les avoir inſtituez, & à qui ils eſtoient conſacrez, ſoit pour les cauſes non ſeulement de leur inſtitution, mais auſſi de leur celebration, ſoit par la qualité de ceux qui devoient y preſider & en prendre ſoin, ou par les vœux de Combattans & les actions de graces que les Vainqueurs rendoient à leurs Dieux, ou par l'eſtime & la reverence pour ceux qui en avoient ſouvent remporté le prix.

Quant à l'origine, les Payens ont touſiours crû que les plus anciens & les plus nobles leur eſtoient

venus de la part des Dieux qui les avoient eux-mémes ordonnez, & que leur êtant agreables, on ne pouvoit les negliger ſans vne extréme irreverence, & ſans les irriter : Et cette croyance du peuple fut, à mon aduis, vne ſuite des Apotheoſes; car ayant mis des hommes au rang des Dieux, il eſtoit bien raiſonnable de diviniſer toutes leurs actions, & d'honorer par vn culte de Religion toutes les choſes que ceux qu'ils adoroient, avoient aimées.

Stat. Theb. 6. Les Ieux Olympiques ſont rapportez communément à Saturne, aux Corybantes par Pauſanias, & à Hercules par Pyndare, Polybe & beaucoup d'autres,

qui veulent que ce Heros entrant au nombre des Dieux, en donna la charge à Caſtor & Pollux.

La Lutte eſt attribuée à Mercure, que Philoſtrate en fait le pere, & qu'Horace en nomme l'autheur. Philoſt. in Ant.l.1.carm.

Les Panatenées furent inſtituez par Erychton fils de Minerve & de Vulcain; & ceux de Muſique en l'Iſle de Delos furent donnez par Apollon; & le temps les ayant laiſſez déchoir, ils furent reſtituez en ſon honneur par les Atheniens. Suid. in Panat.

Que ſi les Dieux ne les ont pas tous inſtituez, ils leur ont touſiours eſté conſacrez comme vne marque du reſpect & de la pieté

des peuples. Les Ieux Circenſes furent dediez par Romulus à Conſus Dieu du Conſeil, en reconnoiſſance de ce qu'il luy avoit inſpiré le deſſein de ravir les Sabines ; & les Tarpeïens à Iupiter Feretrien. Les Cirques eſtoient d'ordinaire conſacrés au Soleil; quelques-vns à Caſtor & Pollux, cõme celui de Conſtantinople ; & d'autres à Neptune. Les Ieux Olympiques & les Nemées à Iupiter ; les Iſtmiques à Neptune, & les Pythiques à Apollon. Les Tiriens avoiẽt de quatre en quatre ans des Ieux & des Spectacles en l'honneur d'Hercules. Et Valere Maxime d'écrivant au long l'origine des Ieux

Cyprian. de Spect.

Auſon. Egl. 4

Salui. de prouid.

L. 2. c. 4.

Seculaires, qui furent celebrez ſous Publicola premier Conſul, avec beaucoup de devotion durant trois nuicts, l'attribuë à la gueriſon miraculeuſe des trois Enfans de Valeſius, & aux revelations qu'ils eurent de la part de Pluton & de Proſerpine, que leur pere en creut les auteurs, & auſquels il en voulut rendre graces par cette pieuſe ceremonie.

Ptolomée en eſtablit en l'honneur d'Apollon & des Muſes avec des prix pour toutes ſortes de ſciences; & ce que l'Hiſtoire en remarque de ſingulier, eſt, qu'eſtant queſtion d'y juger les Poëtes, Ariſtophanes qui s'y trouva preſent, ſouſtint Vitruu. l. 7.

qu'il n'y en avoit qu'vn d'eux qui fust Poëte, & que les autres estoient des larrons ; ce que le Roy ne pouvant croire, on fit apporter plusieurs Volumes, par le moyen desquels leur larcin estant bien prouvé, ils furent condamnez & renvoyez auec honte.

Diod. l. 17. Archelaüs Roy de Macedoine institua les Sceniques en l'honneur de Iupiter & des Muses en la Ville de Dios, qu'Alexandre celebra depuis avec grands sacrifices pendant neuf iours.

Aussi croyoient-ils que ces Dieux presidoient invisiblement aux Ieux qui leur estoient dédiez ; comme nous le voyons en ter-

mes précis chez Denis d'Halicarnaſſe, & chez Philoſtrate qui dit que Mercure vint du Ciel couronner Hercules quand il défit Antée à la Lutte, parce qu'il l'avoit honoré en ce combat comme pere de la Lutte; & Platon appelle les Dieux Preſidens des Ieux ſelon Pollux; mais j'eſtime qu'il entend ſeulement Bacchus & les Muſes.

C'eſt donc avec raiſon qu'ils avoient accouſtumé de voüer à leurs Dieux les Ieux, & de les celebrer en leur honneur pour en obtenir quelques graces, & le plus ſouvent pour les remercier de celles qu'ils en avoient receuës.

Le triomphe ayant esté ordonné en faveur de Marcus Fulvius Proconsul, il en vint remercier le Senat, & declara que le iour qu'il prit Ambrasie Ville capitale des Ætoliens, il avoit pour sa victoire voüé les grands Ieux à Iupiter, & receu de la Province pour cét effet jusqu'à cent livres d'or, qu'il demandoit estre tirées des grandes sommes qu'il apportoit dans le Tresor public; surquoy le Senat manda les Pontifes, pour sçavoir s'ils pouvoient en conscience faire vne dépense si extraordinaire, tant ils craignoient d'offenser la saintetè des Ieux. Mais les Pontifes répondirent qu'il n'êtoit pas de leurs charges

Liu.l.39.

de regler la dépẽſe des Ieux publics, & que cela n'eſtoit pas vn faict de Religion.

Sous le Conſulat de Pæticus & de Stolon les Ieux Sceniques, que nous examinerons ailleurs, & qui dans ce temps-là ne comprenoient point les Comedies ny les Tragedies, furent eſtablis à Rome par l'ordre de leurs Oracles pour obtenir des Dieux la ceſſation d'vne grande peſte qui infectoit la Ville. Liu. l. 7. dec. 1.

Ainſi les Ieux Pythiques furent eſtablis à Delphes lors que le ſerpent Python deſoloit tout le Païs. Baton Gymnaſiarque fit des Ieux en l'honneur de Iupiter & de Mercure pour leur demander la ſanté de l'Empereur. Auſon. in Eglog.

Quùm dignã eam rem Senatus censeret esse, meritóque id, si quandò vnquam aliàs, Deûm immortalium causâ libenter facturos fore, vt ludi maximi fierent, & vnus dies ad triduum adjiceretur. Tit. Liu. l. 6.

Apres cette grande sedition qui survint dans Rome entre le Senat & le peuple, & qui fut pacifiée par la creation d'vn Consul de race Plebeïenne, & d'vn Preteur de famille Patricienne, le Senat jugea cét évenement si avantegeux à la Republique, qu'il resolut d'en rendre graces aux Dieux par la celebration des grãds Ieux durant quatre jours, quoy qu'ils eussent accoustumé de n'en durer que trois; & les Ædiles ayant refusé de le faire, les jeunes Senateurs les offrirent au peuple, pourveu que l'on creast deux Ædiles de leur corps; ce qui fut executé.

Les Beotiens instituerent

dans la Lebadie des Ieux à Iupiter Roy, pour luy rendre graces de la victoire de Leuctre ; & les Ieux Eleuteriens furent faits en la Ville de Platée pour remercier les Dieux de la grande bataille que les Grecs y gagnerent contre les Perſes. Diod l. 15. Plut. Strab.

Quand Poſthumius fit celebrer à Rome les Ieux du Cirque en l'honneur des grands Dieux, à ſçavoir Iupiter, Iunon & Minerve, en la ſocieté deſquels les autres furent admis avec le temps, ce fut en reconniſſance de la victoire que ce Dictateur remporta ſur les Latins, comme il en avoit fait le vœu au milieu de la bataille ; & en la proceſſion on Dionyſ. Halicar. l. 30.

portoit les Images des douze Dieux qu'ils nommoiẽt les Grands, ausquels tous les autres furent peu apres adjoûtez, depuis le Temple de Iupiter Capitolin jusques dans le Cirque; où les Pontifes & les Augures suivis de tous les autres Prestres faisoient des sacrifices, en suite desquels on donnoit les Ieux de toutes les sortes.

Onuph. l. 2. c. 2.

Sylla rendit graces aux Dieux par cette ceremonie apres la victoire qu'il r'emporta sur Mitridate; & Philippe Roy de Macedoine apres la prise d'Olynte rendit celebre son action de graces par les Ieux & les Sacrifices.

Appian. l. 1. de bell. ciuil.

Diod. l. 16.

Les Ieux Romains fu-

Liu. l. 33.

rent celebrez & dans le Cirque & dans la Scene, par Cornelius Scipion & Manlius Vulſon, Ædiles Curules, avec beaucoup de magnificence & de joye pour le bon ſuccez de leurs affaires.

Les Ieux Curules avoient accouſtumé de ſe faire par les Empereurs au iour de leur naiſſance ou de celle de leurs enfans. Adrien les ordonna au iour de la ſienne ; à l'adoption d'Elius Verus : Caracalla au iour de ſa naiſſance dans Nicomedie, donna des Gladiateurs ; & Maximinus au iour de la ſienne fit dans Ceſarée de la Paleſtine des Spectacles de toutes ſortes, où l'on vit meſme des

Euſeb. Eccl. hiſt.

Append. ad lib. 8.

beſtes des Indes & d'Ethiopie juſques alors inconnuës.

Encore les Empereurs auoient-ils accouſtumé de faire des Ieux au iour qu'ils avoient receu l'Empire; quelque fois tous les ans, ou bien au bout de cinq ans, de dix & de vingt.

Tacit. l. 15. Certamen ad exemplũ Atticæ religionis decretum,

Durant la groſſeſſe de Popée le Senat fit des vœux publics pour recommãder ſon fruit aux Dieux, avec des Ieux à l'exemple de la Religion des Atheniens.

Dion. l. 58,

Caligula donna toute ſorte de ſpectacles à la naiſſance de ſa fille Druſſilla, & depuis à ſes funerailles.

Diod, l, 16.

A la naiſſance d'vn fils de l'Empereur Claude les Pre-

teurs en firent autant ; & Philippe de Macedoine au mariage de sa fille Cleopatre mesla les Ieux de Musique aux Sacrifices.

Ils les donnoient souvent pour obtenir des Dieux infernaux le repos de ceux que la mort leur avoit ravis : D'où vient que Saint Augustin parlant des Ieux funeraires sacrez aux Divinitez infernales, & qui furent renouvellez apres vne longue intermission, comme vn remede aux malheurs publics, & à cette grande défaite qui les affligea en la premiere guerre Punique, les blâme d'avoir restably des réjouïssances lors qu'ils avoient à pleurer tant de morts dont les En-

fers s'estoient enrichis; Miserables, de faire de grands Ieux & des Festes magnifiques agreables aux Demõs parmy des guerres furieuses, des combats sanglants & des victoires funestes. Adrien celebra mesme dãs Adrinople d'Egypte des Sacrifices & des Ieux pour appaiser les Manes d'Antinoüs son favory.

Ils se faisoient aussi pour rendre celebre la dedicace de quelque lieu saint & public, comme Herode mesme le fit à l'exemple des Payens lors qu'il consacra la Ville de Cesarée. Ioseph. l. 16. c. 2.

Ils les employoient encore pour éviter par le secours de leurs Dieux les malheurs dont ils estoient me-

nacez. Auſſi les vers du Poëte Marcius ayant eſté receus pour Prophetiques apres la bataille de Cannes qu'il avoit predite fort clairement, on trouva que pour éviter vn autre grand mal-heur, il enjoignoit aux Romains de voüer & celebrer tous les ans des Ieux en l'honneur d'Apollon, dont les frais ſeroient pris en partie de ce que chacun y voudroit contribuër : Et cette prophetie ayant eſté bien examinée par le Senat & par les Preſtres, on ordonna douze mil eſcus au Preteur pour en faire la dépenſe, & aux Preſtres d'y garder toutes les ſaintes ceremonies des Grecs. Ces Ieux furent faits dans le

Hæc est origo ludorum Apollinariũ victoriæ non valetudinum ergo, votorũ. Liu, l. 25, 26.

grand Cirque, où le peuple assista portant des couronnes sur la teste, où les femmes furent à la Procession, où l'on fit plusieurs festins en public, & où l'on observa toute sorte de devotes ceremonies pour rendre ce jour bien celebre. Et telle fut l'origine des Ieux Apollinaires instituez pour obtenir la victoire sur leurs ennemis, & non pour se délivrer de quelque grande maladie.

Et quand mesme ils n'avoient point de sujet pour les celebrer, ils les faisoient seulement comme vn acte de pieté & par vœu qu'ils executoient soigneusemẽt. Le Senat enjoignit au Dictateur Manlius de faire les

Ieux qu'ils appelloient grands, que Marcus Æmilius Preteur avoit faits ſous le Conſulat de Flaminius & de Servilius, & qu'il avoit encore voüez pour cinq ans apres. Ce que Manlius executa & les voüa encor à pareil temps; ce qui eſt d'autant plus notable que ce Manlius fut eſleu Dictateur pour tenir les aſſemblées & faire ces Ieux ſeulement.

Mais ils eſtoient ſi religieux en cette pratique, que ſes Iuges des Ieux puniſſoient par des amendes pecuniaires tout ce que l'on y faiſoit contre les Loix, tant ils craignoient que leurs Dieux en fuſſent irritez; & cét argent eſtoit Pauſan. in Æliac. & alibi.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

employé au ſervice de la Religion, comme les ſix Statuës de Iupiter ſurnommées Zanes que Pauſanias met au pied du Mont Cronius, & les huict autres qu'il compte encore auprés de celles-là, avoient été faites des amendes auſquelles les combattans de la Lutte, de l'eſcrime & d'autres Ieux qui avoient corrompu les Iuges, & les Iuges meſmes avoient eſté condamnez, & les inſcriptions portoient qu'elles avoient eſté eſleuées pour honorer Iupiter, & pour témoigner la pieté des Æliens contre l'injuſtice & la fraude des Combattans qui devoient mettre toute leur eſperance en leur merite.

Lorſque Cethegus & Albinus firent les Ieux Romains, vne piece de bois tomba ſur la Statuë de la Déeſſe Pollentia qui fut renverſée par terre, & le Senat craignant que ce ne fuſt vn preſage de quelque grand mal-heur, ordonna que la celebration des Ieux dureroit vn iour plus qu'à l'ordinaire, que l'on remettroit deux Statuës de cette Déeſſe au lieu d'vne, & que la nouvelle ſeroit toute dorée. Liu. l. 37.

Auſſi creurent-ils qu'ils avoient eſté tourmentez d'vne grande peſte, parce que les ſecrets myſteres qui ſe portoient dans vn Chariot aux Ieux Circenſes, avoient eſté veus par Macrob. l. 1.

vn jeune enfant qui regardoit passer la procession du haut de son logis, & qu'ils en furent garentis pour avoir depuis couvert ce qui ne deuoit estre veu de personne.

Et vn iour Antonius Maximus ayant fait passer au milieu du Cirque son Esclave chargé d'vn gibet auquel il deuoit estre attaché, Iupiter offensé de cette irreverence commanda en songe à T. Attinius d'en advertir le Senat, afin de refaire les Ieux; ce qu'ayant negligé, son fils mourut, & il demeura luy-mesme perclus de tous ses membres, dont neantmoins il fut guery si tost qu'il eut fait sçavoir cette revelation au

Senat,

Senat, qui ne manqua pas d'obeïr aux viſions de ce bon Citoyen, dont S. Auguſtin parle ainſi; *Les Ieux Sceniques où les crimes des Dieux ſont recitez, jouez & chantez, ſont faits en leur honneur & comptez entre les choſes divines; ils les ont deſirez, ils les ont commandez avec violence, ils ont predit de grandes ruines, s'ils n'eſtoient faits, ils ont ſeverement puny ceux qui en ont negligé quelque ceremonie, & ils ont fait connoiſtre que leur colere en eſtoit appaiſée, comme il arriva à ce villageois Latinius, ou pluſtóſt Attinius, auquel il fut revelé trois fois en ſonge de refaire les Ieux Romains.* Auguſt. l. 4. de Ciuit.

Il n'eſtoit donc pas eſtrange que leurs Preſtres y fuſ-

ſent touſiours preſens & qu'ils en donnaſſent tous les ordres neceſſaires; Celuy de Cerés Chamyne êtoit aſſis auprés de l'Autel ſur vne pierre blanche dans le ſtade Olympique ſelon Pauſanias.

in Æliac.

Iulius Firmicus donna la charge des Ieux & des Sacrifices qui s'y faiſoient, aux Preſtres conjoinctement avec les Gymnaſiarques; & Neron y invita les Vierges Veſtales, comme les Preſtreſſes de Cerés aſſiſtoient à tous les Ieux Olympiques.

Sedent & in ſpectaculis Sacerdotum omniũ, Magiſtratuúmq; collegia, Põtifices Maximi & Diales cum apicibus

Arnobe nous l'apprend quand il veut reprocher aux Romains l'impieté publique de ces Spectacles, ayant eſcrit, *que tous les*

corps des Magiſtrats & des Preſtres s'y trouvent preſens, les grands Pontifes, & ceux de Iupiter avec leur Mitre, les Augures interpretes de la volonté des Dieux, & ces Vierges chaſtes qui gardoient le feu perpetuel.

flamines ſedent Augures interpretes Diuinæ mentis & voluntatis, necnon & caſtæ Virgines perpetui nutrices & conſeruatrices ignis. Arnob. ad Gent. l. 5.

Auſſi tous les ornemens des lieux où les Spectacles eſtoient celebrez & toutes les choſes qui s'y paſſoient, portoient quelque marque de cette veneration. Les Gymnaſes ou lieux d'exercices publics eſtoient ornez de Statuës, d'Autels & de Tẽples cõſacrez à Hercules, au rapport de Dion Chryſoſtome & de Pauſanias, comme le Cynoſarge d'Athenes ſelon Athenée, & le Gymnaſe de Chalcy-

de ſelon Plutarque. Mercure y receut le meſme honneur, ſi nous ne voulons démentir Pauſanias & la vieille inſcription d'vn marbre que Fulvius a mis au iour. Minerve meſme y fut adorée ſelon Salvian, & Apollon ſelon Homere & Lucian.

Et comme tous ces Ieux n'eſtoient ordinairement que des diſputes & des combats dont ils croyoient que leurs Dieux eſtoiẽt les Arbitres, les Combattans avoient accoûtumé de leur faire des vœux pour y vaincre & de leurs rendre graces quand ils y avoient vaincu, comme fit le Philoſophe Periander, qui promit à Iupiter vne Statuë

d'or s'il eſtoit vainqueur, & ne ſe trouvant pas aſſez riche pour en faire la dépenſe, les Dames luy donnerent leurs pierreries pour y ſatisfaire. Diog. Laërt. in Periand.

Agathon ayant remporté le prix de la tragedie aux Feſtes Lenéennes, en rendit graces aux Dieux par des Sacrifices ; où aſſiſterent ceux qui en avoient fait le chœur. Plat. Symp.

Saint Denis l'Areopagite fait mention des Hymnes & des remerciemens que les Vainqueurs aux Ieux publics avoient accouſtumé de faire aux Dieux à l'hõneur deſquels ils êtoiẽt conſacrez. c. 7. Hierar. Eccl.

Et cette croyance des Payens touchant la ſainte-

té de leurs Ieux fut si grande & si generale, qu'elle passa jusqu'en la personne de ceux qui en avoient souvent remporté le prix & les couronnes ; car il les estimoient non seulement les fauoris des Dieux, mais leurs égaux, les nommant celestes, diuins, demy Dieux & méme des Dieux: Les Athletes sont nommez enfans & imitateurs d'Hercule par Galien.

Euthimus Locrien presque tousiours vainqueur aux Ieux Olympiques, receut des Sacrifices durant sa vie & apres sa mort par l'ordre des Oracles & mesme de Iupiter.

Ils enjoignirent aux Astipaliens de faire des Sacrifi-

ces à Cleomede comme aux Dieux immortels, parce qu'il avoit ſouvent remporté la victoire aux Ieux Olympiques. Auſſi les Siciliẽs dreſſerẽt-ils vn Temple & ſacrifierent à Philippes de Crotone par la meſme raiſon. Greg. Nazian. Lucian. in Euterp.

Et pour achever la preuve de ces veritez hiſtoriques, Valere Maxime parlant des Spectacles qui ſe firent ſous Catulus durant trois nuicts avec pluſieurs Sacrifices, les nomme la Religion des Ieux ſeculaires, auſſi bien que les magnificences que les Magiſtrats y adjouſterent avec le temps. Val. Max. l 2. c. 4. Religionem ludorũ creſcentibus opibus ſecuta lautitia eſt,

Iulius Pollux appelle ſacrez tous les Ieux pour leſ-

quels il y avoit des couronnes. Saint Denis l'Areopagite apelle ces ceremonies, sacrées & les Ieux diuins; & Saint Cyprien ayant escrit que pour remede à la famine dont la Ville de Rome se trouva autrefois affligée, on celebra les Ieux Sceniques en l'honneur de Bacchus & de Cerés, & ensuitte pour d'autres Idoles: Il adjouste que tous les combats des Grecs, soit pour l'exercice de chanter & jouër des instruments, soit pour éprouver la force du corps, n'ont point d'autres chefs que les Demons, & que tout ce qui plaist aux yeux, ou qui flate les oreilles au Theatre, n'a point d'autre sujet que le respect

Cypr. de Spect.

qu'ils ont voulu rendre à quelques fauſſes Divinitez, ou à des morts. Et meſme tous les Ieux qui furent inſtituez par les Provinces en l'honneur d'Auguſte, ſe faiſoient dans les Temples & à l'entour des Autels, comme vn digne preparatif de ſon apotheoſe. Macrobe ſeul nous doit convaincre de cette doctrine par ces paroles; *Les Feſtes*, dit ce ſçavant Payen, *ſont des iours conſacrez aux Dieux avec Sacrifices, Feſtins, Ieux ou Feries, car les ſolemnitez ſont ſanctifiées quand le iour ſe paſſe en feſtins ſacrez, quand on donne quelques Ieux en l'honneur des Dieux, ou quand on fait ceſſer toutes les Iuriſdictions & les Ouuroirs.*

Suet. in Octau.

Feſtis diebus qui Diis dicati ſunt, inſunt ſacrificia, ludi, feriæ; ſacra enim celebritas eſt vel cum ſacrificia Dies offeruntur, vel cum Diis divinis epulationibus celebratur, vel cum ludi in honorem aguntur. Deorum vel feriæ obſervantur. Macrob. l. 1.

Qu'il demeure donc pour conſtant que les ſpectacles des anciens n'eſtoient pas de ſimples divertiſſemens que l'on donnoit au public; mais des actes de Religion.

Voyons maintenant ſi l'on en peut dire autant des Comedies & des Tragedies.

CHAPITRE II.

Que la repreſentation des Comedies & Tragedies eſtoit vn acte de Religion parmy les Grecs & les Romains.

AVant que d'entrer en matiere, ie ſuis obligé de remarquer deux choſes pour faciliter l'intelligence de tout mon diſcours: l'vne que le Theatre ne ſignifie pas propremẽt comme nous l'entendons aujourd'huy, l'échaffaut où paroiſſent les Acteurs des Comedies & Tragedies, mais vn grand lieu compoſé de pluſieurs baſtimens,

galeries, pourmenoirs, & sieges pour les Spectateurs, au milieu duquel estoit vn espace vuide, où l'on donnoit divers spectacles, comme de Gladiateurs, d'Athletes & autres, selon le differẽt vsage des Villes & des Provinces, où l'on dressoit l'échafaut composé de plusieurs parties, que nous appellons maintenant comme d'vn nom propre, le Theatre; & là se faisoient plusieurs Ieux, de musique, de danse, de Poësie, & plusieurs autres combats que l'on a souvent compris tous ensemble sous le nom de Ieux Sceniques ou de Theatre. Mais rejettans icy tous les Combats & Spectacles qui ne regar-

dent point les Poëmes Dramatiques, ie ne veux entendre ſous ce nom de Ieux de Theatre que les repreſentations qui ſe faiſoient ſur cét échaffaut, Theatre ou Scene, ſoit qu'elles fuſſent ſerieuſes ou bouffones, hõneſtes ou licentieuſes. Auſſi les Ieux Sceniques ne contenoient pas dans leur propre ſignificatiõ les Comedies ny les Tragedies, mais des Ieux particuliers, comme nous le ferons voir dans la ſuite.

L'autre obſervation eſt, qu'autrefois la Comedie & la Tragedie ayant eſté comme vne méme choſe, avoiẽt eu meſme nom au rapport d'Atenée, & ſe nommoient toutes deux Comedie, & Pract. du Th. l. 3. c. 2. Athen. l. 2.

que nous avons insensiblement imité cette façon de parler, comprenant sous ce nom de Comedie toute sorte de Poëmes Dramatiques; & sous celuy de Comediens tous ceux qui font profession de les representer en public. C'est pourquoy dans ce discours, aux choses qui concerneront conjointement la Comedie & la Tragedie, les Comediens & les Tragediens, ie ne me serviray bien souvent que du premier nom; ce que ie dy afin que l'on ne s'imagine pas que ie veüille mettre autant de difference entre les Acteurs de ces deux sortes d'ouvrages, comme il y en auoit entre eux & ceux qui s'ap-

pliquoient aux autres Ieux de Theatre ou de Scene, qui n'avoient preſque rien de commun auec ces premiers. Venons maintenant à noſtre ſujet.

Nous avons dit & iuſtifié clairement dans la Pratique du Theatre, que la Comedie & la Tragedie commencerent par les Danſes & par les Chanſons qui furent faites dans Icarie, l'un des Bourgs d'Athenes, à l'entour d'un Bouc qu'Icarius avoit tué comme l'ennemy de Bacchus, au milieu d'vne Vigne, dont il gaſtoit & mangeoit les fruits; & cette ceremonie s'eſtant ainſi continuée durant quelque temps, paſſa dans la Ville & ſur les

Theatres, & fut appellée Tragedie, du nom du bouc que l'on y sacrifioit à Bacchus; ce qui dura plusieurs Siecles, jusqu'à tant que Thespis, pour donner quelque repos au Chœur de Musique, y insera vn Acteur qui recitoit quelques Vers, & Eschyle y en mit deux; & ces recits s'éloignans peu à peu des loüanges de Bacchus, ses Prestres en firent de grãdes plaintes, n'ayant pû retenir les Poëtes, qui par ce moyen plaisoient au peuple. Sophocles introduisit trois Acteurs parlans ensemble dans la Tragedie, avec d'autres embellissemens qui luy donnerent sa derniere perfection; & nous voyons clairement

cette premiere verité dans les escrits de Donat, & de plusieurs celebres Autheurs, qui nous apprennent que ces deux Poëmes ne furent au commencement qu'vn Hymne sacrée en l'honneur de Bacchus, chantée & dansée par de grands Chœurs de Musique dans les Temples.

Or comme la Comedie & la Tragedie avoient eu pour Berceau les Autels de Bacchus, & qu'elles faisoient la plus solennelle devotion de ses Festes, elles ont toûjours esté tenuës parmy les Payens pour une ceremonie de Religion: Ils ont crû que Bacchus avoit institué les representations du Theatre, & donné luy- Diod. l. 4.

meſme les exemples de pluſieurs Danſes & Chanſons, pour marque de la veneration qu'il y demandoit. Les Egiens & Beotiens avoient dans leurs Temples un Theatre à l'honneur de cette fauſſe Divinité. Demoſthene eſcrit que faire des Ieux de Muſique ou de Theatre eſt reverer le Dieu Bacchus. Ce fut pourquoy les Atheniens celebroient en ſon honneur des ſolemnitez, où les Poëtes Tragiques, les Comiques & les Muſiciens diſputoient le prix de la Poëſie & de la Muſique; & cette noble diſpute d'eſprit & d'art ſe fit aux trois plus grandes feſtes de Bacchus.

Pauſan. in Achai. Bœot.

Liban. reth. contra Median.

Cette reuerence neantmoins ne luy fut pas ſi particuliere qu'elle n'ait paſſé iuſqu'aux autres Dieux qu'ils honoroient par les Ieux du Theatre ; car aux Feſtes de Minerve les Atheniens introduiſirent la meſme diſpute de Poëſie & de Muſique ; & chez les Romains il y avoit toûjours ſur le Theatre deux Autels, l'un à la main droite, conſacré à Bacchus, comme au Dieu du Theatre, & l'autre à la main gauche, au nom de celuy en l'honneur duquel on faiſoit les Ieux ce jour-là. Ainſi, comme les Preſtres en auoient vn ſoin particulier, qu'ils y eſtoient preſens, & qu'ils les traitoient comme vn acte de

Religion, les honnestes femmes, & mesmes les Vestales ne faisoient point de scrupule d'y assister, encore que les premieres fussent d'ordinaire dans leur appartement éloigné de la societé des hommes, & que les autres fussent engagez dans vn estat separé du commerce de la vie civile. Et ces representations qui se faisoient sur le Theatre, étãt consacrez à ces Dieux imaginaires qu'ils en faisoient les autheurs, ils estoient ordinairemẽt donnez aussi bien que les autres Ieux, pour les remercier de quelque grande faveur qu'ils croïoiẽt en avoir receuë. Et Valere dit que les Theatres ont esté in-

Excogitata cultus Deorum & hominum delectationis causâ, l. 2, c. 4.

ventez pour rendre honneur aux Dieux, & donner du plaiſir aux hommes.

Mummius témoigna ſa reconnoiſſance envers les Dieux dans ſon triomphe de Corinthe & de l'Achaye, en y mélant les Ieux de Muſique, dont le nom comprend la repreſentation des Poëmes Dramatiques, comme les autres Ieux du Theatre, auſquels ſelon Plutarque elle fut adjoûtée. Et de là vint à Rome la couſtume de donner des Ieux aux triomphes, comme on obſerva aprés la défaite de Syphax, & aprés la ruine de Carthage par Scipion, en y mélant des proceſſions ſolemnelles & des ſacrifices. Sylla pour

Tacit. l. 14.

Symp. l. 5.

Plut. in inſt. puer.

Appian. de bell. pun. Polyb. epiſt. l. 16.

honorer les Dieux aprés la defaite d'Archelaüs, fit
Plut. in Syll. des Ieux à Thebes, & entr'autres ceux de la Scene,
& prit des Iuges des plus
Idem in Anti fameuſes Villes de la Grece.

Marc-Antoine en fit de meſme à Athenes aprés la défaite des Parthes, & voulut meſme y preſider
Suet. in Iul. c. 19. en qualité de Gymnaſiarque. Iules Cæſar aprés
Suet. in Oct. c. 10. avoir défait les Eſpagnols, celebra toute ſorte de ſpectacles, & meſme ceux du Theatre, par des Acteurs en toutes langues. Auguſte ſurpaſſa tous ſes predeceſſeurs en cette magnificence, & meſme donna les Ieux de la Scene avec les Mimes ſur plu-

ſieurs échaffauts dreſſez dans les places publiques, dans le Cirque, dans l'Amphiteatre, & en pluſieurs autres lieux. Domitian pour celebrer la feſte de ſa Victoire, ce ſont les mots de Xiphilin, apres la défaite des Dáces, fit toute ſorte de ſpectacles ; Et l'Empereur Severe aprés la défaite d'Albinus donna dans la ville de Rome tous les Ieux, & nommément ceux du Theatre. Xiphilin. Herod. lib. 3. in Sever.

Quant à la celebration de ces Ieux ſacrez, Quintilien dit qu'elle commençoit toûjours par l'honneur des Dieux, & que c'eſt vn ſentiment de Religion de nommer le Theatre un Temple ou vn Sanctuaire; Quintil. l. 5. c. 8.

& la proceſſion qui ſe faiſoit dans Athenes aux Bacchanales pour ſacrifier à Bacchus le Bouc dont on avoit honoré le Poëte vainqueur en la diſpute de la Tragedie, eſtoit eſtimée ſi religieuſe, que Plutarque ſe plaint de ce que la pompe orgueilleuſe de ſon temps avoit corrompu la ſimplicité de ſon origine; Car il n'y avoit au commencement qu'une cruche pleine de vin, & un cep de vigne au devant du Bouc, ſuivy de celuy qui portoit une corbeille pleine de figues, avec quelques marques de l'impudence de cette ſuperſtition; mais par le cours des années la pompe en eſtoit devenuë ſi ſuperbe,

perbe, que ſans s'arreſter aux vieilles ceremonies, on y voyoit une infinité de gens maſquez, grand nombre de vaſes d'or & d'argent, de riches habits & des chariots magnifiques, dans la croyance qu'ils honoroient ainſi plus devotement que leurs ayeuls cette Divinité chimerique: Et comme l'inſtitution & la celebration de Ieux du Theatre n'avoit point d'autre fondement que la devotion des Payens envers leurs Dieux, ils y ont preſque toûjours repreſenté leurs perſonnes, & les miracles qu'ils avoiẽt faits. La muſique y châtoit d'ordinaire les belles actions des Demi-Dieux, & les gra-

ces que les hommes en avoient reçeuës ; la Danſe les repreſentoit en diverſes poſtures convenables à ce que l'on en croyoit. Dans les Comedies ils y paroiſſoient aſſez ſouvent ; ils y eſtoient invoquez, & on leur y faiſoit des ſacrifices, comme on peut voir dans le Comique Grec, & dans les deux Latins qui nous reſtent.

Et pour les Tragedies, ils en faiſoient d'ordinaire l'ouverture, ou bien en ſoûtenoient la cataſtrophe par leur preſence, ſoit pour dénoüer les intrigues qui paroiſſoient indiſſolubles, ſoit pour appaiſer la douleur, l'horreur & les autres paſſions violentes, ou pour

donner des asſeurances des bons effets qui devoient ſuivre les choſes qu'on avoit veuës dans le trouble. En quoy certes il ne faut pas dire que les Anciens ſe moquoient de ceux qu'ils adoroient comme Dieux, en repreſentant des actions que l'on pouvoit nommer criminelles, comme des meurtres, des adulteres & des vengeances, ny qu'ils avoient deſſein d'en faire des objets de Ieux & de riſée, en leur imputant des crimes que l'on condamnoit parmy les hommes; Car toutes ces choſes étoient myſterieuſes, & bien que le petit peuple, ignorant & groſſier fut peut-eſtre incapable de porter

ſa croyance au-de-là des fables que l'on en contoit; il eſt certain que leurs Theologiens, leurs Philoſophes, & tous les gens d'eſprit en avoient bien d'autres penſées, & tout ce que nous liſons maintenant de la naiſſance de leurs Dieux & de toutes leurs actions avoit vne intelligence myſtique, ou dans les ſecretes operations de la Nature, ou dans les belles Maximes de la Morale, ou dans les merveilles incomprehenſibles de la Divinité. Nous l'apprenons encore de la Poëtique d'Ariſtote, des Allegories d'Heraclides Ponticus, des Saturnales de Macrobe, de Maxime de Tyr, de Cice-

Ariſt. Poët. c. 25.

ron, de Seneque, de Leon Hebreu, de Lilius Giraldus, & de tous les Auteurs des Mythologies. Ce qui nous découvre que tout ce qui ſe faiſoit dans le Theatre, & tout ce qui s'y diſoit touchant les faux Dieux, eſtoit des actes de reverence: Et cette conſideration a fait dire à vn ſçavant de noſtre temps, que les Payẽs ont eu trois Theologies, celle des Preſtres dãs leurs Temples, celle des Philoſophes dans les Eſcoles, & celle des Poëtes ſur les Theatres. Auſſi les Preſtres & les Magiſtrats prenoient grand ſoin que toutes les choſes y fuſſent faites avec la pompe & la majeſté de la Religion; juſ-

Ex tabul. aur. Petri de Bergom. in opera D. Thom.

Lucia. in Neucris.

ques-là meſme qu'un Hiſtrion, qui avoit entrepris de danſer le perſonnage de Iupiter, fut puny pour avoir agy de mauvaiſe grace, & n'avoir pas aſſez dignement ſoûtenu la Majeſté de ce Dieu qu'il repreſentoit. Et quand vn iour le peuple s'écria contre Pylades ce fameux Danſeur de Tragedies, dont parle Macrobe, de ce qu'en dansãt le perſonnage d'Hercules furieux, il avoit fait quelques démarches indecentes & dereglées, il fut obligé de lever le maſque, & de dire tout haut. *Sots que vous eſtes, ie repreſente vn furieux.*

Macrob. de Pylad. μοροὶ μαινόμενον ὑποκρίνομαι.

Mais ſans rechercher d'autres preuves de l'vſage

religieux des Tragedies & des Comedies, il leur faut attribuer toute la ſuperſtition des autres Spectacles; Car quand les Auteurs écrivent que les Ieux de Theatre eſtoient donnez au peuple par les Magiſtrats, & qu'ils n'en deſignent point quelque eſpece particuliere, il y faut preſque toûjours comprendre les repreſentations des Poëmes Dramatiques, qui n'en furent gueres ſeparez dans les derniers temps, & les témoignages des bons Auteurs que nous rapporterons dans la ſuite de cette Diſſertation, authoriſeront encore ces veritez.

CHAPITRE III.

Que les anciens Peres de l'Egliſe défendirent aux Chrêtiens d'aſſiſter aux Ieux du Theatre, parce que c'étoit participer à l'Idolatrie.

PVis qu'il eſt indubitable que tous les Ieux du Theatre, auſſi bien que les autres Spectacles des Anciens, eſtoient des actes de Religion, il ne faut pas trouver étrange que les Docteurs de la primitive Egliſe ayent défendu ſi rigoureuſement aux Chrêtiens d'y aſſiſter, parce que c'eſtoit publiquement ſo-

lenniſer avec les Payens les Feſtes de leurs faux Dieux, participer à la reverence qu'ils rendoient aux Demons, & ſe contaminer d'vne Idolatrie d'autant plus dangereuſe, qu'elle eſtoit agreable. Il ne falloit point lors diſtinguer les Theatres d'avec les Temples; ils étoient également religieux, ou plûtoſt abominables, on rencontroit dans les uns & dans les autres les meſmes Autels & les meſmes Sacrifices, les meſmes Divinitez & les meſmes Myſteres, c'eſt à dire les meſmes Demons & les meſmes Sacrileges. Et ce qu'il y avoit de plus au Theatre, eſtoit un plaiſir & une ſatisfaction pu-

blique, qui par un charme secret tiroit du fond des cœurs & du battement des mains une approbation volontaire & manifeste de l'honneur qu'on y rendoit aux Ministres de l'Enfer. Et certes il n'y avoit point d'apparence de souffrir que des ames qui venoient de se purifier de leurs vieilles corruptions, qui s'étoient sanctifiées dans les eaux du Bapteſme, qui estoient parvenuës à la cõnoissance du vray Dieu, & qui par les mouvemens du Saint Esprit, & en la presence des Anges avoiẽt renoncé courageusement à Satan, à son service, & à toutes ses pompes; que ces Ames, dis-je, témoignas-

ſent encore cette inclination à leurs premieres impietez, qu'elles fuſſent tous les jours abandonnées au culte des Idoles, qu'elles reconnuſſent un Bacchus & une Venus, infames protecteurs des Yvrõgnes & des Debauchez, pour des puiſſances Divines, & qu'à la veuë de tout un peuple, & à la face du Ciel & de la Terre, elles retournaſſẽt au ſervice des Demons, dans le plus ſuperbe lieu de leur Empire, & dans la plus glorieuſe pompe que la ſuperſtition leur ait jamais conſacrée. Il n'y avoit point de crime plus enorme pour ceux qui faiſoient profeſſion de vivre ſous l'Evangile; auſſi

n'y eust-il jamais d'action si severement detestée par les Chefs des Fidelles, ils la condamnoient sans recevoir d'excuse ny de pretexte.

Mais afin que l'on ne s'imagine pas que je tire de moy-mesme cette consequence des choses que j'ay dites aux Chapitres precedens, je veux rapporter icy les paroles des plus illustres Chrestiens de l'antiquité, & les obliger de nous découvrir eux-mêmes quels ont esté leurs sentimens, quand ils ont condamné les Ieux du Theatre.

Tertullien le plus severe, comme vn des plus anciens Peres de l'Eglise a

fait un grand diſcours exprés contre les Spectacles des Payens plein de doctrine, de raiſons, d'authoritez & d'agréemens; mais le fondement general qu'il prend pour les interdire tous aux Chreſtiens, eſt qu'ils faiſoient la plus grande partie des ceremonies du Paganiſme; ce qu'il traite fort au long, comme la plus puiſſante & la plus importante raiſon que l'on puiſſe mettre en avant: Et voicy comme il en parle.

Il ne faut pas s'imaginer que la deffenſe que nous faiſons aux Chreſtiens d'aſſiſter aux Spectacles du Paganiſme ne ſoit qu'une invention de la ſubtilité de l'eſprit; Faites ſeulement reflexion ſur le Sa-

Tertul. de Spect. c. 4.

crement qui nous a donné ce caractere ; En le recevant nous avons renoncé au Diable & à ses pompes, & où sont-ils plus forts & plus considerables que dans l'Idolatrie? De sorte que si les Spectacles en sont procedez & soûtenus, il ne faut point douter qu'ils ne soient compris en cette renonciation generale. Or il est aisé de vous le iustifier par leur origine & leur accroissement, par leurs representations accompagnées de mille superstitions, par ceux qui presidents dans tous les lieux destinez à ces magnificences, & par les inventeurs des Arts qui s'y pratiquent. Et aprés avoir traité toutes ces choses separément & doctement,

il pourſuit. *Regarde donc Chreſtien les noms des eſprits immondes qui ſe ſont emparez du Cirque ; tu ne dois point avoir de part à cette Religion, où tant de Demons ſont les maiſtres.* Et ſur ce qu'il ſe fait à luy-meſme cette objection, que vray-ſemblablement on luy avoit faite. *Mais ſi dans un autre temps je vais dans le Cirque, ſerai-je en danger de m'infecter d'vne ſi grande impieté ?* Il reſpond qu'il ne s'agiſt pas des lieux, & que l'on peut aller meſme dans leurs Temples, pourveu que ce ſoit pour des raiſons de la vie commune, qui ne regardent point les affaires pour leſquelles ils ſont établis. *Ce ne ſont pas les lieux,*

Tertull. de Spect. c. 8.

ment de ces pompes des Demons, auſquelles nous avons renoncé, ſans qu'il nous ſoit libre d'y participer, ny par les actions ny par les regards. Perſonne ne ſe jette dans le Camp ny dans le party des Ennemis ſans avoir abandonné ſes Armes & les Enſeignes ſous leſquelles il combattoit. Auſſi lors que l'on exorciſa cette femme qui ſe trouva poſſedée d'vn Demon, à la ſortie des Spectacles, & qu'on luy demanda de quel droict il avoit entrepris ſur une Chrétienne, il reſpondit qu'il l'avoit fait iuſtement, puis qu'il l'avoit rencontrée dans ſon Empire. C. 26. Et lors qu'il veut rendre raiſon aux Payens pourquoy les Fidelles refuſoient d'aſſiſter à leurs Apolog. c. 38.

Spectacles, il dit en un mot. *Nous y renonçons, parce que nous sçavons bien qu'ils sont les ouvrages de la superstition.*

Cyppria. de Spect. Aprés ce rigoureux Censeur des déreglemens publics, il faut écouter Saint Cyprien son Disciple, qui parle comme luy. *Les Chrêtiens*, dit-il, *n'ont-ils point de honte de chercher dans l'Escriture Sainte des paroles pour authoriser l'idolatrie, & défendre les vaines superstitions qui sont mélées dans tous les Spectacles? Car alors qu'ils assistent à ces Ieux que les Payens font en l'honneur des Idoles, ils se declarent Idolatres, ils font injure à Dieu, & mépriſent la veritable Religion; & l'on ne doit point*

pretexter ces deſordres de l'exemple de David, qui fit des Chœurs de Danſe & de Muſique en des Proceſſions ſolennelles ; car il ne danſoit pas avec des ſaults & des geſtes diſſolus quelque honteuſe fable des Grecs ; ils y celebroient la gloire de Dieu par des Hymnes ſaintes ; & l'on ne ſe doit point faire vn Spectacle des choſes dont l'artifice du Demon a corrompu la ſainteté pour les rendre criminelles. Nos Liures ſacrez ont condamné tous les Spectacles, en condamnant l'idolatrie qui les a produits ; car quelle pompe de cette ſorte eſt ſans Idole, quels Ieux ſans Sacrifices, quels Combats ſans la memoire de quelque mort auquel ils ſont conſacrez ? Que

fait un Chrestien, quand il s'y trouve present ? Quel est son discours ? S'il est sanctifié, pourquoy prend-il plaisir à des choses criminelles ? Ne sçait-il pas que ce sont des inventions des Demons ? Comment approuve-il contre l'interest de Dieu tant de superstitions, qu'il ayme sans doute, puis qu'il s'en rend Spectateur ? Il fait exorciser les Demons dans l'Eglise, & louë aux Spectacles les voluptez qu'ils ont introduites. Enfin aprés y avoir renoncé dans le Bapteſme, il renonce à Dieu dans ces Ieux publics. L'Idolatrie est la mere des Spectacles, & pour y attirer les Chrestiens, elle les flatte par le plaisir des yeux & des oreilles. Toutes ces belles disputes de Musique

dans la Grece, n'ont pour preſidens que les Demons ; Enfin tous ces Spectacles qui charment la veuë, & qui chatoüillent l'oüye, n'ont point d'autre origine que des Idoles, des Morts ou des Demons : car le Demon ſubtil, qui ſçait bien que l'Idolatrie toute nuë fait horreur, il l'a mélée de plaiſir afin qu'elle pût eſtre aymée.

Quand le Concile troiſiéme de Carthage défend à tous les Chreſtiens de donner les Spectacles publics, & d'y aſſiſter, il eſt adjoûté ; *Parce qu'ils ne doivent point ſe trouver où ſont les blaſphemateurs du nom de Dieu.* Et Saint Chryſoſtome ſe réjoüiſſant de voir le Cirque & le Theatre abandonné par les Chrê-

D. Chryſt. hom. 15. ad pop. Ant.

tiens, & les Egliſes plus frequentées que par le paſſé. *Combien avons-nous*, dit-il, *employé de diſcours pour obliger les Fidelles à quitter les Theatres & les deſordres qui s'y font, ſans qu'ils en ayent rien fait; Ils ne laiſſoient pas de courir aux Dãſes publiques qui leurs ſont défendues, & qui font partie de cette aſſemblée diabolique, formée contre la plenitude de l'Egliſe de Dieu. Mais ſans nous en méler davantage, l'Orcheſtre & le Cirque ſont maintenant deſerts, & tous viennent icy pour chanter les loüanges de Dieu.*

Concil. Arel. II. c. 4. & II. can. 20. Scenicis atque hiſtrionibus cæteriſque hujuſ-

Les Conciles ont interdit par cette meſme conſideration la Communion aux Fidelles qui condui-

ſoient les Chariots dans les Combats du Cirque ; car ces conducteurs de Chariots ne pouvoient eſtre coupables que pour eſtre participans de l'Idolatrie, & il traite les Sceniques & les Hiſtrions comme Apoſtats.

modi perſonis vel Apoſtaticis reverſis gratia non negetur, Conc. Arel. can. 35.

Oroſe n'avoit point d'autre ſentiment, lors que parlant des Theatres Romains dans ſon Hiſtoire, il s'écrie par diſgreſſion. *Il ne faut pas que les Fidelles les frequentent, c'eſt blaſphemer le Nom de Dieu qui les défend, c'eſt honorer ces Dieux abominables, c'eſt à dire, les Demons qui les demandent, & qui par un effet de leur malice y veulent des Sacrifices, où l'on fait mourir plus de Ver-*

Oroſ. l. 4.

tus que de Victimes.

Homil. 23. in eos qui Novil. observ.

Et quand Saint Chrysostome explique combien les Prelats ont de peine pour resister à l'Ennemy du Christianisme. *Nous avons*, dit-il, *une grande guerre contre des Amalecites, ie veux dire, non pas contre des Barbares, mais contre les Demons qui conduisent des pompes celebres par les places publiques, car ces veilles diaboliques qui se font aujourd'huy, ces railleries, ces iniures & ces danses qui se pratiquent toute la nuict, & cette dangereuse impieté des Comedies nous font plus de mal que les troupes de nos Ennemis. Où nous avons receu l'Onction du Saint Esprit, y ferons-nous entrer les pompes du Diable, les fables*

Idem de David & Saule hom. 3.

de

de Sathan, les cantiques de la débauche? Et ailleurs. Tu quites ce Calice adorable, & la Fontaine du Sacré Sang, pour courir aux lieux que le Diable occupe: Ce n'eſt pas à nous à rire des choſes mauvaiſes avec emportement, & de nous laiſſer prendre aux delicateſſes des Sens, & à celles qui ſe font voir dans les Theatres: Cela ne convient pas à ceux qui ſont appellez au Royaume éternel, & qui ne portent que des armes ſpirituelles; mais ſeulement à ceux qui combattent ſous les Enſeignes du Diable; car c'eſt luy qui reduit en art les ris & les Ieux, pour attirer à ſon ſervice les Soldats de Ieſus-Chriſt. Et c'eſt pour cela qu'il a fait dreſſer des Theatres dans

les Villes où tu te rends coupable en commandant ces Spectacles, en applaudissant à ceux qui les font, & en appuyant & favorisant ces ouvrages du Diable. Il appelle encore les Ieux de Theatre des Pompes, des Conciles & des Societez diaboliques, & poursuit. *Quand ie pense que vous oubliez nostre Doctrine & nos Enseignemens au premier souffle de Sathan, que vous avez abandõné la reverence du Careſme, pour vous laisser prendre aux filets du Diable, & que vous courrez à ces Ieux de Chevaux ou Cavalcade de Sathan, i'en suis triste & mesme irrité.* Idem in cap. Gen. 1. hom. 6. *A quoy sert ton jeûne, si tu perds la journée à voir ces courses de Chevaux en ces*

assemblées illicites où tu blasphemes. Plusieurs de ceux qui participent à cette Table Sainte si terrible & si redoutable, consument des jours entiers en ces Ieux, & pour peu que le Diable les flatte, ils courent à ces Spectacles impies, & se jettent volontairement dans les rets de Sathan. Quelle societé de Iesus avec Belial? Comment donc souffrez-vous d'estre par la vanité de ce Spectacle Enfans des Hommes? D'où vient que vous avez le cœur si pesant que vous aymez la vanité des Spectacles, & que vous cherchez le mensonge en la bouche des Histrions? Où je doy dire en passant qu'en ce lieu le mot de vanité s'entend de l'Idolatrie au sens de l'Es-

In cap. Gen. 18. hom. 18.

Idem in Psal. 118. hom. 18.

criture Sainte ; qui considere toûjours l'Idole pour une chose vaine & sans realité, comme Saint Paul dit que l'Idole est un neãt. D'où vient que le mot Hebreu *Bethaven*, est differemmen tinterpretẽ, *Maison d'Idole, de Vanité ou de Neant.* Aussi nostre Auteur fait-il le rapport de Vanité avec l'Idole de Belial. *Et je vous exhorte*, dit-il ailleurs, *à ne point aller aux Spectacles, aux Courses de Chevaux, & aux Ieux de Theatre, & à ne point méler les Mysteres Divins à ceux des Demons.*

De Verb. Isa. Vidi Dom. hom. 1.

Escoutons Saint Augustin, qui dit dans un mesme sentiment, *Nous allions en nostre jeunesse aux Spectacles & aux bouffonneries de ces*

D. August. l. 2. de Civit. Dei. c. 4.

ſacrileges ; Nous y regardions avec plaiſir leurs Demoniaques ; nous écoutions leurs Muſiques, nous aſſiſtions à leurs Ieux qu'ils faiſoient en l'honneur de leurs Dieux & de leurs Déeſſes ; à celle qu'ils nommoient la Vierge celeſte, & à Berecynthe la mere des autres Dieux, en l'honneur de laquelle les bouffons de la Scene, & les plus corrompus chantoient publiquement devant ſa litiere au jour ſolennel de ſes Bains, des choſes que la mere d'une honneſte famille, & la mere meſme de ces bouffons ne pourroit entendre ſans rougir ; C'eſtoient des ſacrileges & non pas des Sacrifices, & ce que l'on y portoit ſembloit des mets, comme ſi l'on euſt fait un feſtin où les

Demons prissẽt quelque nourriture qui leur fût propre. Qui peut ignorer quels sont les esprits à qui ces infames donnent du plaisir, s'il ignore qu'il y a de ces Esprits immondes, qui trompent les hommes sous le faux titre de Dieux qu'ils vsurpent. Si vous croyez, si vous esperez, si vous aymez autre chose qu'eux, il faut vivre autremẽt qu'eux; car l'Apostre dit, qu'il n'y a point de convenance du Temple de Dieu avec les Idoles, & qu'il ne faut point avoir de societé avec les Demons. Or les Demons prennent plaisir à ces Cantiques de vanité, à la turpitude des Theatres, à ces Spectacles inutiles, aux folies du Cirque, aux cruautez de l'Amphitheatre, & aux que-

Serm. 8.

relles de ceux qui ſe paſſionnant pour un Mime, pour un Pantomime, pour un Hiſtrion, ou pour un Conducteur de Chariots, brûlent dans leur cœur de l'encens en faveur des Demons. Fuyez les Spectacles, dit-il, *aux Catechumenes, fuyez l'impudence des Amphitheatres & du Diable, afin que ce méchant ne vous retienne point en ſes chaiſnes. Quelqu'un ayme-il le Cirque, tout ſon plaiſir ſera de ſe récrier en faveur d'un Vainqueur que le Diable a déja vaincu: Que cét Ennemy ne trouve rien en vous qui ſoit à luy, renoncez à ſes pompes; Enfin éuitez cét enyvremẽt diabolique.* Symbol. ad Catec. l. 2.

Et ailleurs aprés avoir fait l'éloge des trois Enfans qui refuſerent d'adorer la

De temp. barb. tract. 5.

Statuë de Nabuchodonosor, il poursuit ainsi. *Tu aymerois certainement tes Enfans, si tu les aymois en celuy qui te les a donnez, crois-tu les aymer par ce que tu favorises leurs damnables voluptez ? Tu les entends blasphemer le Nom de Dieu, & tu le souffre patiemment, tu les vois aller aux Spectacles, & tu ne les retiens pas. Ces trois jeunes Martyrs ne voulurent jamais sacrifier aux Demons, ny par menaces ny par tourmens ; Mais celuy qui regarde avec plaisir les images des Idoles dans les Spectacles nocturnes, ne leur a-il pas sacrifié? Oüy sans doute il leur a sacrifié, non pas des Taureaux, ny quelqu'autre Victime de cette qualité, mais son ame qui luy doit estre bien plus precieuse.*

Et dans ce deteſtable Sacrifice ce n'eſt pas un homme ou peu de perſonnes qui pechent, toute la Ville en eſt coupable, puis qu'elle y conſent; Ils ne perdent pas la vie par la main de leurs Ennemis, ny par le fer des Barbares; mais par eux meſmes, en voyant ces crimes, en y conſentant, en ne les empeſchant pas, tous deviennent coupables.

Il faut éuiter les Spectacles, écrit Lactance, *& les Ieux publics, afin que rien ne nous détourne de Dieu: car la célebration de ces Ieux ſont les Feſtes des faux Dieux; Ils ſont inſtituez pour honorer leur naiſſance, pour la conſecration de leurs Temples: la chaſſe de l'Amphiteatre que l'on nomme des preſens, eſt*

Vitanda ſpectacula omnia non ſolũ neq; id vitiorum pectoribus inſideat, ſed ne cuius nos voluptatis conſuetudo deliniat & à Deo atque à bonis operibus avertat; nam ludorum celebrationes Deorum feſta ſunt, ſi quidem ob nata-

dediée à Saturne, les Ieux Sceniques à Bacchus, ceux du Cirque à Neptune, & enfin tous à quelque Divinité. Si quelqu'un donc assiste à ces ceremonies, & se trouve en ces assemblées de Religion, il abandonne le culte du vray Dieu, & se met du party des faux Dieux, dont il celebre les Festes.

les eorum vel templorum novorum dedicationes sunt constituti & primitus quidem venationes quæ vocantur munera Saturno attributæ sũt; ludi autẽ Scenici Libero, Circenses Neptuno. Paulatim vero & cæteris Diis idem honos tribui cœpit. Si quis igitur spectaculis interest ad quæ religionis gratiâ convenitur, discessit à Dei cultu & ad Deos se contulit quorum natales & festa celebravit. Lanctant. de vero. cult. l. 6.

Mais aprés le témoignage de Salvian ce celebre Evesque de Marseille, il ne peut rester aucun doute. *Pensons-nous*, dit-il, *que Dieu reste en nostre cœur au milieu des Cirques & des Theatres des Payens ? Ils pratiquent ces choses dans la*

Salvian. l. 6. de provid.

croyance qu'elles ſont les delices de leurs Dieux. Qu'elle folie de s'imaginer que le plaiſir eſt leger, s'il ne fait injure au vray Dieu, mais une tres-grande injure? Dans les Spectacles on devient en quelque façon Apoſtat, c'eſt une prevarication mortelle contre le Symbole & les Sacremens du Ciel; Ce ſont les ouvrages du Diables, auſquels nous avons renoncé, & celuy-là retourne à luy qui les vient voir, il n'y rencontre pas le divertiſſement, mais la mort. Nous preferons les bouffonneries à l'Egliſe de Dieu, nous mépriſons ſes Autels, & nous allons honorer les Theatres; nous y aymons toutes choſes, nous y adorons toutes choſes, & nous jugeons Dieu ſeul digne

de mépris. Les Spectacles ont deux grands maux ; l'homme se rend luy-mesme l'auteur de sa perte, & Dieu s'y trouve griefvement offensé ; l'homme y cherche des divertissemens honteux qui le font décheoir du salut eternel des Chrêtiens, & la Majesté Divine est outragée par des superstitions sacrileges : Il ne faut point douter que Dieu n'en soit griefvement offensé, puis qu'elles sont consacrées aux Idoles. Minerve est adorée dans les Gymnases, Venus dans le Theatre, Neptune dans le Cirque, Mars dans les Arénes des Gladiateurs, Mercure dans les Combats d'escrime; & ce culte superstitieux est fait selon la qualité des Auteurs de ces Ieux. Les impudences sont aux Theatres, l'insolence à la

Lutte & à l'eſcrime, les emportemens dans le Cirque, & la fureur dans l'Amphiteatre. Enfin dans tous les lieux deſtinez à tous ces vains ébattemens ſe trouvent enſemble les Demons & tous les monſtres de l'Enfer, ils y preſident, parce qu'on les y adore, & le Chreſtien qui participe à cette ſuperſtition, commet un ſacrilege, parce qu'il entre dans la ſocieté de ceux dont le culte religieux & les Feſtes luy donnent tant de plaiſir. Et aprés une longue exaggeration des mal-heurs de l'Europe, par les incurſions des Barbares, il s'emporte contre ceux de Tréves, qui demandoient à l'Empereur les Ieux du Cirque & du Theatre, dont voicy les plus belles paroles tirées

d'un grand discours oratoire qu'il en fait, *Et quoy*, leur dit-il, *Vous souhaitez les Ieux Circenses aprés vôtre défaite, aprés le saccagement de vostre Ville, aprés tant de sang épandu, aprés la servitude, aprés les dernieres calamitez d'une Ville prise & reprise par quatre fois! Ie vous ay creus miserables, ie l'advouë, quand ie vous ay veus si mal-traittez; mais ie vous tiens plus miserables de demander à l'Empereur les Spectacles du Theatre & du Cirque. Helas quelle Ville! pour une Ville dont tout le peuple est mort, ou pleure ses calamitez. Mais où pourra-t'on faire ces Ieux & ces bouffonneries, sinon sur le sang, sur les cendres & sur les ossemens des vostres? Quoy vous vou-*

lez irriter Dieu par des plaiſirs criminels, & par des ſuperſtitions deteſtables.

Voila comme ils en parlent tous, & cette ſeverité fut ſi grande dans les premiers ſiecles de l'Egliſe, que l'on défendoit abſolument aux Chreſtiens toutes les choſes qui par la moindre conſideratiõ ſembloiét avoir quelque part à l'Idolatrie. On mit en doute s'il leur étoit loiſible d'acheter & de vivre de ce qui avoit été conſacré aux faux Dieux par ces ridicules ceremonies, & Saint Paul leur permit, à condition qu'ils n'en auroient aucune connoiſſance, & qu'ils ne s'en informeroient point.

Tertullien ne pouvoit souffrir que les artisans pressez par la necessité de leur fortune, travaillassent pour gagner leur vie & celle de leurs familles, à des ouvrages qui devoient estre employez au culte des faux Dieux : il condamnoit d'impieté l'Architecte qui en donnoit le dessein, le Menuisier qui en faisoit les lambris, & le Peintre qui en faisoit les ornemens : parce, disoit-il, il est absolument indigne de la saintеté des Chrêtiens de profaner en faveur des Idoles la main qui reçoit le Corps de Iesus-Christ pour y communier; car en ce temps-là ils prenoient ainsi l'Eucharistie.

CHAPITRE IV.

Que la repreſentation des Poëmes Dramatiques ne peut eſtre defenduë par la raiſon des anciens Peres de l'Egliſe.

IL ne faut dõc point trouver étrange que l'on ait interdit aux premiers Chrêtiens avec tant de rigueur les Ieux du Theatre, & tous les autres Spectacles du Paganiſme, puis qu'ils avoient par tout les marques de l'hommage honteux & deteſtable que l'on

y rendoit aux Demons. Mais maintenãt qu'ils sont purifiez de toutes les ceremonies de cette impieté, & que la Religion Payenne est entieremẽt abolie parmi les peuples de l'Occident, cette raison qui fut autrefois si puissante dans la bouche des Peres de l'Eglise, n'est plus maintenant considerable; & cette défense qu'ils prescrivoient avec quelque sorte d'anatheme, n'a plus ce fondement dans nostre siecle. Il n'y a plus lieu d'y craindre l'apostasie des Fidelles; on ne sçauroit plus les accuser d'entrer dans la societé des Idoles, que l'on ne voit plus au Theatre qu'avec des sentimens dignes des

Chreſtiens, ie veux dire qu'avec horreur ou avec mépris; & ce qui fut autrefois un ſacrilege, n'eſt plus maintenant qu'un divertiſſement public, agreable & ſans crime à cét égard. On n'y recõnoiſt plus Bacchus & Venus pour des Divinités, mais pour des fantômes de l'Enfer, ou tout au plus pour des ſonges de la Poëſie: Il n'y a plus d'Autels ny de Sacrifices, ſi ce n'eſt pour repreſenter quelques vieilles Fables, qui font auſſi peu d'impreſſion ſur nos eſprits que les contes ridicules des Fées. On n'y reconnoiſt plus ces Anciens Preſtres, Miniſtres de l'Idolatrie, comme Souverains Pontifes, ce n'eſt

plus à l'honneur de quelques fantastiques Divininitez que nos Poëtes & nos Acteurs consacrent leurs travaux, ny qu'ils rendent des actions de graces, quād ils y reçoivent des applaudissemens; Tous leurs soins ne vont qu'à complaire à la Cour de France & à la Ville de Paris, & leurs remerciemens ne sont que pour les biens-faits dont nos Princes les honorent. Enfin que l'on considere le Theatre de tous les costez, les cõsciences n'y sont plus en peril de participer aux abominations du Paganisme, dont il n'y reste plus de vestiges ny de memoire; Et si tous ceux qui se sont opiniastrement attachez à

le combattre par les paroles de nos anciens Peres euſſeut bien examiné toutes ces choſes, ils auroient retranché plus de la moitié des textes qu'ils en ont empruntez; ils n'en auroient pas tiré de fauſſes conſequences, & n'auroient pas détruit un plaiſir public & de ſoy-meſme innocent par des maximes qui ne ſervoient qu'à condamner l'Idolatrie, & qui n'ont plus aujourd'huy de cauſes ny de pretextes.

Il me ſouvient de ce que fit autrefois l'Empereur Conſtantin, aprés qu'il eut fait profeſſion de la Religion Chreſtienne; il tira des Temples toutes les

Euſeb. de vit. Conſt. l. 3. c. 52.

Idoles, & les exposa dans les places publiques, comme des objets d'opprobre, de mespris & de risée; il en transporta même quelques unes jusques dans son Palais, & par ce moyen estant arrachées des lieux où l'on avoit accoustumé de leur immoler des Hecatombes, & de les voir avec des sentimens de Religion, & étant mises en d'autres endroits peu convenables à cette reverence, elles perdirent entieremẽt ce qu'elles avoient de venerable à des aveugles, & resterent aux yeux de tout le monde, comme des ouvrages dont toute l'estime dépendoit des graces & des beautez que la main des Artisans

leur auoit données. Il en eſt arrivé de meſme des Poëmes Dramatiques: car depuis qu'ils ont eſté retirez des Theatres anciens conſacrez aux faux Dieux, ils n'ont plus eſté conſiderez comme une invention des Demons, & n'ayant plus rien de leur vieille & criminelle veneration, ils ſont donnez au public, & portez iuſques dans le Palais des Roys, ſans aucun ſcrupule d'Idolatrie; On les regarde ſeulemẽt comme les Chefs-d'œuvre d'un bel eſprit, & une parfaite imitation de la vertu des Heros, & tout ce que l'on y peut admirer ſont les inventions du Poëte, & le beau recit des Acteurs.

Pourquoy voudroit-on les traitter avec plus de rigueur que les autres Spectacles de l'antiquité que les Empereurs Chrestiens ont entretenus long-temps aprés leur avoir osté tout ce qu'ils avoient du Paganisme ; ils en firent les divertissemens de leur Cour & de leurs Peuples, quand les Fidelles y pûrent assister sans entrer dans la societé des Idolatres. Constantin ayant embrassé le Christianisme, défendit les Ieux des Gladiateurs, comme une brutalité criminelle sans excuse, & qui ne pouvoit se rectifier ; & ayant donné les Ieux Circenses avec grande pompe, il en retrancha toute la superstition

Zozime.

tion, & toute la reverence des Idoles, afin qu'ils fuſſent dignes des Chreſtiens; & ils furent conſervez ainſi juſques au regne des Comnénes.

Le grand Theodoſe aprés ſes victoires, donna des jeux au Peuple dans Milan durant pluſieurs jours, auſquels il ne pût aſſiſter, parce qu'il eſtoit malade, & obligea ſon fils Honorius d'y tenir ſa place, ce qu'il fit, ſans les interrompre par la maladie de ſon pere, qui mourut peu de jours aprés.

Les Empereurs Honorius & Arcadius Chreſtiẽs donnerent les Ieux du Cirque avec les Tragedies & les Comedies; ce que le Proconſul Manlius Theodo-

Hi tragico meminere. Claud. l. . Eutrop.

Qui pulpita ſacra perſonat aut altè graditur maiore Cothurno Id in Paneg. Conſ. Manl

rius fit encore sous leur regne, dans l'an de sa Magistrature.

Ammian. l. 14. Constantius donna dans Arles les Ieux Circenses & du Theatre avec grande magnificence.

Aussi quand Arcadius, Honorius & Theodosius voulurent regler les Ieux & les Spectacles publics, qu'ils nomment les Delices, & la Ioye du Peuple, ils n'en défendirent pas absolument la celebration, mais ils en retrācherēt tous les Sacrifices & toutes les superstitiōs du Paganisme, & voicy comme ils en écrivirent au Proconsul d'Afrique Apollodorus. *Encore que nous ayons aboly les ceremonies profanes, nous ne vou-*

Vt profanos ritus iam salubri lege submovimus, ita festos cōventus civium &

lons pas neantmoins détruire la joye de nos Sujets dans les assemblées qu'ils font au iours de Festes. Nous ordonnons que ces plaisirs du peuple soient celebrez selon les anciennes coustumes & mesme avec les Festins, quand les occasions s'en presenteront; mais nous defendons d'y faire aucun sacrifice aux Idoles, ny d'y pratiquer aucune superstition impie.

communem omnium lætitiam non patimur submoueri; vnde absque vllo sacrificio, atque vlla superstitione dãnabili exhiberi populorum voluptates secundũ veterem consuetudinem; ministrari etiam festa conuiuia. l. profan. C. de pag. & sacrif.

Et les Empereurs Chrêtiens, Gratian, Valentinian, Theodose & Leon n'en voulurent pas priver le peuple, mais ils defendirent de les celebrer aux iours de Dimanche, de Noël, de l'Epiphanie, de Pasques & de Pentecoste.

l. 2. & vlt. C. Theod. de Spect. l. 15. t. 5.

Sidonius Apollinaris E-

vesque en France descrit les Ieux du Cirque qui furent donnez de son temps, & ne trouve point étrange que les Chrestiens en prissent les plaisirs, parce qu'ils n'avoient plus rien de leurs vieilles impietez.

Au Sacre de Baudoüin Empereur d'Orient, & depuis au mariage de son frere Henry, avec Agnés de Montferrat, on renouvella dans Constantinople tous les Spectacles des anciens; ceux du Cirque, de l'Hypodrome & du Theatre.

de bel. Const. sub Comnen.

Et sans rechercher des exemples de plus loin, on sçait que dans les derniers temps les Spectacles étoiẽt en si bonne estime, & si

Pontifex ob beneficium à Venetis susceptum Sebastiano Duci & eius successoribus, ac Senatui Veneto privile-

frequentez qu'il y avoit deux places d'honneur dans le Theatre, l'une à la main droite pour le Pape, & l'autre à la main gauche pour l'Empereur, & que les Venitiens ayant fait l'accommodement d'Alexandre III. & de Frederic II. receurent du Pape plusieurs privileges, en reconnoissãce de la retraite qu'ils luy avoient donnée, & de la pacification des affaires d'Italie, & entre autres le droict d'avoir la troisiéme place pour leur Duc au Theatre du Pape.

gia concessit, &c.

4. Quod Venetorum principi tertiam sedem in theatro fieri fecit, cum priùs duæ tantum in Papæ theatro sedes essent, quarum dexteram Pontifex, sinistram verò Cæsar tenet. Baron. an. 1177.

Il ne faut donc plus employer contre le Theatre de nostre temps ces grandes paroles de zele & de foudre que les anciens Peres de

l'Eglise ont autrefois prononcées, & l'on ne doit pas condãner un divertissemẽt queles Papes & les Princes Chrêtiens ont aprouvé depuis qu'il a perdu les caracteres de l'impieté qui le rendoiẽt abominable. Mais examinons une autre raison dont nos premiers Docteurs se sont servis, & qui sembloit condamner les representations de nos Theatres, aussi bien que de ceux de Rome & de Grece.

CHAPITRE V.

De l'impudence des Ieux Sceniques.

LA sainteté de la Religion que nous profeſſons, ne demande pas ſeulement l'application de noſtre cœur à l'adoration du vray Dieu ſeul, tout puiſſant & infiniment jaloux de ſa gloire, & la ſoûmiſſion de noſtre eſprit à la croyance de ſes myſteres incomprehenſibles ; mais elle exige encore de noſtre devoir une pureté de vie qui ne ſoit corrompuë ny par le

dereglement des actions, ny par la licence des paroles. Et c'est pour cela que les Peres de l'ancienne Eglise, n'ont pas seulement condamné les Theatres des Payens par cette societé qui rendoit les Spectateurs complices d'une Idolatrie si contraire & si pernicieuse à la foy du Christianisme, mais aussi par l'impudence des Acteurs, par les choses honteuses qui s'y representoient, & par les discours mal-honnestes qui s'y recitoient ; & comme l'innocence des mœurs est de tous les temps, & qu'elle nous doit estre aussi precieuse qu'aux Docteurs des premiers siecles, j'estime qu'il est à propos pour lever

le ſcrupule que cette conſideration pourroit jetter dans les ames touchées des ſentimens de la pieté, de monſtrer icy deux choſes: La premiere, qu'elle eſtoit parmy les Romains cette débauche effrenée des Ieux de la Scene, qui ſe trouva meſme par les Loix digne d'vn chaſtiment plus ſevere qu'une ſimple cenſure: Et la ſeconde, que la repreſentation des Poëmes Dramatiques, fut toûjours exempte de leur peine, comme elle n'eſtoit pas coupable de pareille turpitude. L'origine & la celebration des Feſtes ridicules & myſterieuſes, dont ces Ieux faiſoient la plus ſainte ceremonie, nous feront

connoiſtre ces veritez, malgré les vieilles obſcuritez qui les enveloppent, & qui les ont dérobées aux yeux des Modernes.

Tit. Liv. lib. 7. Sous le Conſulat de Peticus & de Stolon, qui vivoient prés de quatre cens ans aprés la fondation de Rome, cette grande Ville & tous les lieux d'alentour furent affligez d'une peſte qui ſembloit ne devoir jamais trouver de fin ny de remede. Les Magiſtrats touchez de pitié pour leurs Concitoyens, envoyerent aux Oracles, comme on avoit accouſtumé de faire en de ſemblables occaſions, pour apprendre d'eux les moyens de ſe delivrer d'une ſi longue & ſi cruelle

maladie, & les Dieux leur répondirent, *qu'il falloit inſtituer les Ieux Sceniques en l'honneur de la Déeſſe Flore.* Mais comme ils ne ſçavoient pas la maniere de les faire, & qu'ils n'avoient point d'Acteurs, ils eurent recours aux Etruriens qui les en inſtruiſirent, & leur donnerẽt des gens capables de les joüer & de les bien executer, ſelon l'intention qu'ils auoient; & ces gens furent nommez Hiſtrions, ſelon la langue des Etrutriens, comme nous dirons cy-aprés, parce qu'ils nommoient Iſtres ceux que les Romains nommoient Ludions.

Ie ne veux pas examiner ſi ces Ieux Sceniques étoiẽt

les mesmes qui se nommoient Floraux sous les premiers Roys, s'ils furent de nouveau donnez au peuple, ou seulement renouvellez, s'ils furent celebrez en l'hõneur de Flore, qu'ils estimoient la Déesse des Fleurs, ou de cette fameuse Débauchée de même nom, qui devint si riche par sa mauvaise vie, qu'elle osa faire le Peuple Romain son heritier; ny si l'ignorance ou la perte de tous leurs Acteurs par cette prodigieuse maladie, ou par quelque autre mal-heur les obligea de recourir à leurs voisins : Cette Critique pourroit estre docte & curieuse: mais elle m'emporteroit trop loin de mon su-

jet. Donc pour le joindre de prés, il ſuffira d'expliquer icy que jamais l'impudence de la débauche n'inventa rien de plus deteſtable que ces jeux, & que l'honneſteté n'en peut ſouffrir le diſcouts ny la penſée; il ne ſe trouva point de gens aſſez effrontez capables de divertir le peuple par bouffonneries, par Danſes, par grimaces, par le recit de toute ſorte de laſcivetez, par l'image des actions que l'iniquité couvre meſme de la nuict & du ſilence, dont le peuple ne voulût compoſer cette horrible devotion.

Quelle eſt cette mere Flore, s'écrie Saint Auguſtin, *cette Déeſſe, que l'inſolence & la*

In quibus ludis (Scenicis) tanta conſuevit exhiberi turpitudo, ut in eorum

comparatione cæteri honesti sint. Quæ est ista Mater Flora? qualis Deus est? quam celebrior & habenis effusioribus laxata conciliat & propitia turpitudo. August. l. 2. c. 33. de Cons. Evang. & ep. 102.

turpitude sans mesure, peut rendre favorable aux hommes, & qui ne se peut appaiser que par les Ieux Sceniques, où l'effronterie est à un si haut point, qu'auprés d'eux tous les autres peuvent estre estimez honnestes. D'où l'on peut reconnoistre quel est ce Demon, qui ne peut estre appaisé autrement qu'en luy sacrifiant, non pas des animaux ny le sang humain, mais toute la pudeur, que l'on y détruit sans resource.

Lactant. de falsa rel. l. 2.

Et voicy comme Lactance en a fait toute l'Histoire. *Flore ayant acquis de grandes richesses par ses débauches, fit le Peuple Romain son heritier, & ordonna une certaine somme, dont les interests seroient employez tous les ans à la ce-*

lebration du iour de ſa naiſſance, pour la dépenſe des Ieux qu'ils nommerent Floraux; & parce que les Romains ne les trouvoient pas honneſtes, ils leurs donnerent ſon nom, afin que la turpitude fut couverte de quelque apparence d'honneur, & feignirent qu'elle eſtoit la Divinité des fleurs qu'il falloit avoir favorable, afin que les arbres & les plantes puſſent heureuſement fleurir & fructifier; & c'eſt cette Nymphe nommée Cloris Epouſe de Zephire, dont parle Ovide en ſes Faſtes. Ces Ieux ſont celebrez avec toute ſorte d'impudence, digne certainement d'une perſonne de ſon meſtier; Car outre le libertinage effrené de paroles, le peuple preſſe ordinairement les femmes dé-

bauchées qui joüent les Mimes, de paroiſtre toutes nuës ſur le Theatre, & d'y demeurer juſqu'à tant que les yeux des Aſſiſtans ſoient raſſaſiez de ce honteux Spectacle, & des mouvemens deſordonnez qu'elles font.

Les plus conſiderables de ceux que l'on employoit à la celebratiõ de ces Ieux, & qui faiſoient des corps ſeparez dans ce ſpectacle d'abomination, eſtoient les Mimes ; Ils chantoient & danſoient de petites pieces de Poëſie ſur les feintes aventures de leurs Dieux; quelques vieilles Fables, ou quelques Moralitez, & le faiſoient auec tant d'art, que leurs actions, leurs poſtures & leurs geſtes expli-

Diomedes. l. 3. Mimus eſt ſermonis cujuſlibet motus ſine reverentia, vel factorum cum laſcivia imitatio.

quoient comme au naturel le ſens des paroles. Ce qui fait dire à Quintilien que les Orateurs parloient delicatement, & que les Hiſtrions danſoient elegamment.

C'eſt pourquoy Lucian eſcrit que la danſe eſt une ſcience de contre-faire toutes choſes, un art d'imitation, qui dépeint tout par les geſtes, en ſorte que le Spectateur puiſſe entendre celuy qui danſe, encore qu'il ne parle point.

Saint Auguſtin écriuant que le mouvement des mains ſignifie quelquefois beaucoup de choſes, adjoûte que les Hiſtrions, c'eſt à dire les Mimes, donnent des ſignes par les

De Doct. Chriſt. l. 2. c. 3.

mouvemens de toutes les parties de leurs corps à ceux qui les entendent, & qu'ils parlent à leurs yeux.

Au commencement ils avoient des gens qui recitoient le ſujet qu'ils devoient exprimer, mais quand les Spectateurs furent accouſtumez à ce langage du corps, ils l'entendoient auſſi facilement que la Poëſie. Ce qui fait dire au meſme Saint Auguſtin que ſi les mouvemens que ces Hiſtrions font en danſant avoient leur ſignification de la nature, & non pas de l'inſtitution des hommes, il n'euſt point eſté neceſſaire au commencement que les Pantomimes ſont venus danſer à

Carthage, que le Heraut du Theatre euſt publié ce qu'ils eſtoient preſts de repreſenter ; *& nous avons encore*, adjoûte-il, *des vieillards qui s'en ſouviennent fort bien*, & ils s'y rendirent ſi parfaits, que ſous Neron vn Pantomime blaſmé par Demetrius, danſa ſeul ſans inſtrumens & ſans chanſons toute la fable de Venus & de Mars: Aprés quoy Demetrius luy dit, que non ſeulement il ſe faiſoit voir & ſe faiſoit entendre, mais qu'il luy parloit des mains. Le meſme Autheur veut que le Protée des vieilles Fables qui prenoit toutes ſortes de figures, & qui faiſoit de ſon corps tout ce Lucian.

qu'il vouloit, fut le portrait allegorique de ces ſubtils imitateurs des actions humaines : Il s'en trouva meſme vnſi adroit, qu'il avoit inſtruit ſon chien à danſer & joüer avec luy une partie de ſes Fables, dont Plutarque fait un recit particulier dans ſon Traité de la ſubtilité des Animaux : & i'eſtime que nos anciens Ioculatores, gleurs, dont le nom vient du Latin, qui ſignifie Ioüeurs, & qui danſoient & joüoient ſur des Inſtrumens de petits contes en vers, qu'ils appelloient Fableaux, avoient quelque reſſemblance avec ces Mimes, dont la danſe neantmoins avoient beaucoup de conformité avec nos Ba-

lets ; Les ſujets qu'ils danſoient eſtoient preſque toûjours heroïques, cõme on le peut apprendre des termes d'Ariſtote & des fragmens d'Andronicus que ie raporteray ailleurs. Et quand les Auteurs écrivẽt que l'on dãſoit les Tragedies, il ne faut pas ſe perſuader que les Tragediens eux-meſmes danſaſſent : mais cela veut dire que ces Mimes danſoient des Epiſodes tirées des Poëtes tragiques, ou qu'ils repreſentoient par la danſe des ſujets, dont on faiſoit les Tragedies ; ce qu'ils nommoient les argumens des Fables ; comme ce fameux Pantomime Mneſter que Suetone dit avoir ſauté ou danſé les

Argumenta fabularũ. Suet. in Calig c. 57. Vide Had. lun. in lud. Senec.

Tragedies, & que plusieurs ont nõmé pour cela dãseur de Tragedies, c'est à dire Histrion ou Acteur de sujets tragiques par la danse & les postures. C'est pourquoy Lucian dit que la Danse & la Tragedie avoient une mesme matiere, mais que la danse la diversifioit bien davãtage par les postures qu'il faloit faire pour en exprimer toutes les circonstances.

Lucian.

Mais ce qui devroit sembler bien étrange, est qu'il y avoit des femmes, qui dans ces Ieux se méloient de ces representations de danses & de gestes, entre lesquelles ont esté celebres Luceïa que Pline appelle Mime, & Galeria Embo-

l.4 Anthol.

laire ou loüeuſe d'interme-des, Caramelle qui fut nommée la dixiéme des Muſes & la quatriéme des Graces, Helladie à qui fut dreſſée une ſtatuë à Anthuſe, & qu'on diſoit avoir eſté viſitée de Iupiter, ſous l'apparence de l'or, tant elle devint riche par ce meſtier.

Ces Mimes; hommes ou femmes ne danſoient regulierement qu'un perſonnage qu'ils avoient ſoigneuſement eſtudié, comme les Magediens, qui ne repreſentoient ordinairemẽt que la Magie; Mais ceux qu'ils nommoient Pantomimes, ſelon meſme la ſignification de ce mot, exprimoiẽt toutes ſortes d'actions & de

perſonnes ; & tous ces Hiſtrions uſoient d'une adreſſe ſi merveilleuſe, que l'on peut dire qu'ils avoient pour éloquence le corps, pour periodes les jambes & les bras, & pour paroles la teſte & les doigts, comme Sidonius écrit de Caramallus & de Phabaton, celebres en ſon temps, qu'ils parloient ; non pas en ouvrant la bouche ; mais d'vn geſte éloquent, des genoux, de la jambe, d'un ſigne de teſte, & en ſe roulant. Pylades fut un des plus excellens ouvriers de ces repreſentations, & aprés qu'il euſt quitté la Scene par les infirmitez de ſon aage, il ſe trouva preſent au Theatre, ou ſon Diſciple Hylas

Sidon in Narb. Caramallus & Phabaton clauſis faucibus, eloquenter geſtu, mutu, crure, genu, manu, rotatu, &c.

Macrob. l. 2.

Hylas danſoit un Epiſode d'Euripide, contenãt quelque action du Roy Agamemnon, & comme Hylas voulut exprimer le nom de Grand, que le Poëte luy donnoit, il ſe guinda ſur le bout des pieds, & leva les bras, dont Pylades ſe mit en colere, & l'accuſa d'ignorance en ſon art. Et le peuple qui ſe plaiſoit à la danſe d'Hylas s'eſtant eſcrié contre Pylades qu'il ne pourroit mieux faire luy-meſme, il quitta ſa place, & monta ſur le Theatre, pour danſer cette Poëſie ; & eſtant arrivé à cette parole, qui avoit donné lieu à la conteſtation, il pancha la teſte, & l'appuya de la main, à la façon d'un hom-

me qui réve ; & Auguſte qui aſſiſtoit aux Ieux, luy demandant pourquoy il repreſentoit ainſi le grand Agamemnon, il reſpondit, parce que la grandeur d'un Roy ne conſiſte pas en la maſſe du corps , mais aux ſoins qui le font ſerieuſement penſer aux affaires de ſon Eſtat. Surquoy je diray que les petites pieces de Poëſies que Baïf nous a donnez ſous le nom de Mimes, n'ont à mon advis aucun rapport à ceux des Anciens: car elles ſont trop longues pour eſtre danſées tout d'une haleine , & les ſujets n'en ſont pas Hiſtoriques , mais Moraux , ne traittant aucune Fable que par occaſion, & fort rare-

ment ; De ſorte qu'elles ne ſeroient pas propres à danſer , eſtant bien plus difficile de repreſenter le ſens d'une Moralité , que les actions de quelque Hiſtoire.

Ces Mimes & Pantomimes avoient encore accouſtumé d'eſtre mandez aux Feſtins, où ils danſoient de cette maniere les Epiſodes des Poëtes , une aventure, une deſcription, une tempeſte , ou quelque autre diſcours ; & il s'en trouva qui ne danſoient que les Poëſies d'Homere, d'où ils reçeurent le nom d'Homeriſtes. Mais ce qu'il y eut d'eſtonnant , & preſque d'incroyable en ces Hiſtrions, eſt que les fem- Athen.

mes venoient mesme toutes nuës sur le Theatre, y faisant des sauts & des gestes que l'honnesteté ne permet pas de voir ny de penser ; & que neantmoins les Matrones Romaines, les Filles & les Vestales regardoient hardiment & avec plaisir, & s'il les en faut croire, avec quelque sentiment de devotion envers leurs Dieux. Et l'Histoire nous apprend qu'aux Ieux donnez par Messius Edile où Caton assistoit, le peuple n'osa demander la danse des femmes nuës en la presence de cét illustre & vertueux personnage, & que ne voulant pas s'opposer aux plaisirs publics, il se retira, les abandonnant ainsi

Lactan. l. 1. c. 20. Præter verborum licentiam quibus obscœnitas omnis effunditur, exuuntur vestibus meretrices quæ tunc mimorum fungunturofficio.

à leur propre déreglement. L'effronterie publique paſſa meſme iuſques à cette extremité, que l'Empereur Heliogabale ordõna qu'ils executeroient ſur le Theatre les plus honteuſes & les plus horribles actions qu'ils y repreſentoient. D'où vient que les honneſtes femmes en détournoient quelquesfois leurs yeux, pour ne point regarder les Sceniques, ayant quelque indignatiõ de voir les pratiques de cét art de mal-faire authoriſé par les Loix.

Lamprid. in Heliogabal. in mimicis adulterijs ea quæ ſolent ſimulatò fieri, effici ad verũ iuſſit.

Donat.

Ils admettoient encore à ces Ieux ceux qu'ils nommoiẽt Planipedes ou Pieds-plats, parce qu'ils ne portoient ny eſcarpins ny brodequins, & joüoient nuds

pieds & à plate terre de petites Fables ridicules de la populace, & ie ne croy pas qu'il nous en reste aucun exemple. Et ces Planipedes avoient un visage hideux & contrefait, prononçoient beaucoup de paroles mal-honnestes, & estoient fort mépriſez. Aussi étoient ils beaucoup moins que les Mimes, cõme tous Histrions estoient moins que les Representateurs des Poëmes Dramatiques.

Les Lydiens & Lydiennes, venus originairement de Lydie, à ce qu'aucuns croyent; ou Ludiens & Ludiennes, selon la Langue Latine, y dansoient avec plusieurs bouffonneries, & les hommes estoient rasez

comme les autres Mimes, richement armez, & veſtus de longues robes de femmes.

Ils y faiſoient auſſi paroiſtre les hommes mõſtrueux de corps, & dont le ſeul aſpect eſtoit capable de faire rire, avec ces Innocens ou Idiots, qui ſervoient aſſez ſouvent de joüet & d'entretien familier aux grands Seigneurs de ce temps-là, comme nous en voyons encore en celuy-cy.

Les Apinariens, ainſi nommez d'une Ville de Grece qui les donna, repreſentoient en danſant & chantant toutes les niaiſeries & mauvaiſes plaiſanteries du peuple, & toûjours avec quelques diſcours

mal-honneſtes & remplis d'injures. Les Funambules ou Danſeurs de corde, avec les Faiſeurs de ſauts perilleux, les Acetabulaires ou Ioüeurs de Gobelets, Preſtigiateurs, & Faiſeurs de tours de paſſe-paſſe, entre leſquels Theodore ſe rendit tellement agreable au peuple, qu'on luy fit dreſſer une ſtatuë d'airain dans le Theatre. Les Gralateurs ou Port'eſchaſſes, qui ſe donnoient une taille gygantine, groſſe & monſtrueuſe, pour repreſenter ainſi ridiculement quelque Heros; les Sauteurs à cloche-pied, qui faiſoient rire en tombant, pour ne pouvoir pas bien ſe tenir ſur des outres-huillez, offertes à

Iuſt. Mart. ep. ad Zen.

Interp. Ariſtop.

Bacchus ſur le Theatre. Les Petauriſtes, ou gens qui voloient, & ſe faiſoiẽt tourner dans des rouës auec beaucoup d'art. Enfin ils y faiſoient monter tous ceux qu'ils nommoient artiſans du Theatre, ou Technites, c'eſt à dire Farceurs, Baſtelleurs & Bouffons, monſtres de la nature ou de la morale, capables de donner quelque impertinent plaiſir à la plus vile populace; Et ce ſont là veritablement ceux que l'on nommoit Hiſtrions, Sceniques ou Scenatiques, gens de Scene ou de Theatre, pratiquans l'art de joüer, bouffonner, & faire mõſtre de leurs corps, par des poſtures inſolentes, & par de

Cicer. 1. off. Varro.

ridicules plaisãteries. C'eſt le nom qu'eurent les premiers Acteurs des Ieux Sceniques, parce que les Etruriens, dont les Romains les emprunterent durant pluſieurs années, donnoient en leur langue aux Ioüeurs de bouffonneries le nom d'Iſter ou d'Hiſtrion, qui demeura toûjours propre avec celuy de Sceniques à tous ces Mimes, Farceurs & Baſtelleurs qui montoient ſur le Theatre, pour y faire ces Ieux en l'honneur de Flore, ainſi que Tite-Live nous l'apprend, quand il parle de leur premiere celebration. Plutarque n'eſt pas entierement de cét advis ſur l'origine de ce nom; car il dit que celuy qui le donna

quia Iſter Thuſco verbo vocabatur nomen Hiſtrionibus inditum. Tit. Liu. 7. Plut. in Roman.

premierement fut le Chef de ceux que les Thyrreniẽs envoyerent lors à Rome, nommé Iſter, dont l'excellence communiqua ſon nom à tous ceux qui s'addonnerent à l'exercice de ſon art; Mais Tite-Live eſt plus croyable en l'Hiſtoire de ſon pays. Quoy qu'il en ſoit, ce nom qui dans l'intelligence veritable de ſa propre ſignification ne convenoit qu'à ceux qui s'occupoient aux Ieux Sceniques, paſſa depuis à tous les autres qui repreſentoient quelque choſe ſur la Scene, & qui dans la ſuite des temps furent mélez à la celebration de cette Feſte, pour la rendre plus pompeuſe ou plus agreable: Mais il ne leur fut don-

né que par une ſignification qui comprenoit tous les Acteurs des Theatres, & qui ſe reſtraignoit toûjours aux Sceniques, quand il s'agiſſoit d'en expliquer les qualitez, les fonctions ou le meſpris que l'on en faiſoit, comme nous dirons lors qu'il ſera neceſſaire d'en faire la diſtinction.

I'oſe dire avant que de paſſer outre, que les extravagantes bouffonneries de cette Feſte, & les Danſes ridicules qui s'y pratiquoient, n'ont point eſté ſi particulieres aux Payẽs, que le Chriſtianiſme n'en ait ſouffert de ſemblables durant pluſieurs années ſous le nom de la Feſte des Fats ou des Foux, & qui fut depuis abolie par le conſeil

Ex Epiſt. Quis quæſo. Facult. Pariſ. ſcripta Prælatoris Regni Franciæ ad condãnandũ feſtum fatuorum, impreſ. Pariſ. 1611.

de nos Theologiens, ſur la Lettre qu'ils en eſcrivirent à tous les Eveſques de France. Elle eſtoit celebrée par les Eccleſiaſtiques dans les Egliſes durant le Service Divin, avec des maſques de figure bijarre, & des habillemens de femmes & de frippons; & en cét équipage ils danſoient à la mode des Hiſtrions, & leurs danſes eſtoient accompagnées de chanſons mal-honneſtes; & ſans avoir aucune honte, ils couroient la Ville & les Theatres, & faiſoient rire les Spectateurs par des geſtes impudens, par des paroles indignes de leur profeſſion, & par d'autres abominations, dont la penſée eſt capable de faire rougir.

CHAPITRE VI.

Des Poëmes Dramatiques representez aux Ieux Sceniques.

MAIS ces Ieux Sceniques des Romains ne furent pas tellement abandonnez au divertissement de la populace, que les Patrices & les personnes d'honneur & de qualité n'y pussent prendre quelque plaisir; car on y joignit dans la suite des temps trois sortes de representations plus magnifiques, plus ingenieuses & plus honnestes.

Les premieres, & qui furent introduites de bonne heure en ces divertiſſemens furent les Fables Attellanes, ainſi nommées de la Ville d'Attelle dans la Campanie, qui fut toûjours la Province des delices & des voluptez d'Italie, & d'où elles furent tranſportées à Rome ; Elles étoient comme des Satyres agreables, ſans aigreur & ſans turpitude, & que la vertu Romaine avoit accompagnées de bien-ſeance & de modeſtie, & dont les Acteurs eſtoient en bien plus grande eſtime que les Sceniques & Hiſtrions, & joüiſſoient meſme de quelques privileges particuliers, entre autres de ſortir du

Theatre avec les habits dont ils s'estoient servis dans leurs representations; ce qu'à parler franchement ie ne sçaurois bien comprendre, quoy que les Auteurs en fassent grãd bruit; car si l'on entend qu'ils sortoient ainsi de la Scene où ils auoient paru, ie ne voy pas quel estoit leur avantage, ne croyant pas que les autres Histrions y reprissent leurs vestemens ordinaires avant que de disparoistre aux yeux du peuple; & si l'on veut dire qu'ils pouvoient mesme sortir de ce grand lieu que l'on nommoit Theatre, & aller à travers la Ville jusques dans leur logis, avec les ornemens qu'ils avoient

portez en joüant leurs Fables, ie ne connois point qu'elle eſtoit l'excellence de ce privilege; car c'eſtoit les expoſer en maſcarades publics aux petits enfans & aux grands idiots, qui n'eſtoient pas plus ſages, à mon advis, dans la Ville de Rome, que dans celle de Paris; & qui ſans doute les auroient ſuivis avec beaucoup de bruit & de tumulte. Peut-eſtre que cette faveur eſtoit de ne point quitter leurs maſques ſur le Theatre quand ils étoient ſifflez & mocquez du peuple, pour avoir joüé quelque mauvaiſe piece, ou fait quelque faute ſignalée en joüant, comme il me ſemble avoir leu que tous les

autres y eſtoient obligez: mais je n'en ſuis pas aſſez bien eſclaircy pour l'aſſeurer. Et c'eſt tout ce que les memoires de l'antiquité m'en ont appris, avec les noms de quelques celebres Auteurs de ces Fables; car nous n'en avons aucun exéple, il ne nous en reſte pas ſeulement des fragmens, & nous n'avons aucun Eſcrivain qui nous en ait enſeigné la compoſition. Ie ne ſçay pas meſme au vray s'ils recitoient, s'ils chantoient, ou s'ils danſoient, ny ſi ces choſes entroient ſeparément ou conjointement en tout ou en partie en leurs repreſentations. Ces Fables neantmoins furent joüées dans Rome aſſez

long-temps avant les Poëmes Dramatiques dont l'art ne fut connu du peuple Romain qu'au ſiecle de Plaute & de Nevius, environ cent cinquante ans aprés les Ieux Sceniques, quand la Comedie & la Tragedie y fut receuë, qui font la ſeconde & la troiſieſme eſpece des repreſẽtations honneſtes, qui furent depuis adjoûtées à la pompe des Ieux publics.

La Comedie fut conſiderée comme une peinture naïfve & plaiſante de la vie commune, & la Tragedie, comme un portrait magnifique & ſenſible de la fortune des Grands ; & ces deux ſortes de Poëmes ſe recitoient plus ou moins ſe-

rieuſement, ſelon la qualité des perſonnages que l'on y repreſentoit ; mais ſans danſer ny chanter, ſinon en quelques endroits où le chant de quelques vers pouvoit faire quelque partie agreable & comme neceſſaire de la repreſentation : Nous avons un exemple dans l'Andromache d'Eutipide, où nous liſons des Vers Elegiaques que ie penſe avoir eſté chantez. Les Acteurs y paroiſſoient vétus honneſtement, ſelon ce qu'ils repreſentoient, & ne faiſoient aucune poſture ny grimaces indignes du ſujet, ny que l'on pût condamner d'impudence : Le Chœur ſeul y chantoit & danſoit, pour marquer or

pinairement les intervalles des Actes, ou pour donner quelque grace extraordinaire au Poëme ; mais toûjours avec la bien-ſeance convenable à ces belles repreſentations. Et pour s'y rendre d'autant plus experts, les Comediens étoient des troupes ſeparées des Tragediens & des Attellans, ſans entreprendre les uns ſur les autres ; les Comediens ne joüant point de Tragedies, ny les Tragediens point de Comedies, ny les Attelans aucuns de ces Poëmes, faiſant meſme aſſez ſouuent les Exodes de la Tragedie, pour adoucir la douleur ou l'horreur des Spectateurs par leurs agreables raille-

ries. Et quelques uns ont eſcrit que la Fable de Nevius, intitulée la Maſquée, fut joüée de nouveau long-temps aprés par les Attellans, faute de Comediens.

Et pour connoiſtre que l'on eſtimoit les Tragediés & Comediens plus honneſtes en leurs paroles & en leurs actions, que les Attellans, il ne faut que faire reflexion ſur ce que Saint Hieroſme dit pour faire entendre l'excez de quelque turpitude, *qu'un Mime ne la pourroit repreſenter, qu'un Bouffon n'en pourroit faire un Ieu, & qu'un Attellan ne la pourroit prononcer*: car n'y comprenant point ces deux autres ſortes d'Acteurs, il monſtre bien

D. Hieron. ep. ad Fabian. Diacon.

que les choſes honteuſes ne ſe méloient point aux graces de leurs repreſentations, bien que le plaiſir n'en fut point banny.

CHAPITRE VII.

Que les Acteurs des Poëmes Dramatiques étoient diſtinguez des Hiſtrions & Baſteleurs des Ieux Sceniques.

OR ces trois ſortes d'Acteurs, les Atellans, les Comediens, & les Tragediẽs n'eſtoient point compris ſous les noms de Mimes, Hiſtrions & Sceniques, ſinon par quelque ſignification abuſive & generale, ou qu'en parlant des

des Ieux Sceniques, on voulut comprendre tous les divertiſſemens que les Magiſtrats avoient employez à leur magnificence ; mais ſans que jamais on les ait traitez de pareil mépris, ny qu'on les ait mis en paralelle. Ce que l'on peut facilement reconnoiſtre par une infinité de témoignages, dont le premier ſera tiré de Lactance, qui diſtingue les Gladiateurs, les Comediens, les Tragediens, les Hiſtrions, les Mimes & le Cirque, & attribuë aux Gladiateurs la cruauté, aux Comediens les Hiſtoires amoureuſes, aux Tragediens les crimes des mauvais Princes, aux Hiſtrions ou Baſteleurs les

Lact. de ver. cult. l. 6. Hos tamen ludos vocant in quibus ſanguis humanus effunditur. Comicæ fabulæ de ſtupris Virginũ loquuntur. Tragicæ ſubjiciunt oculis parricidia & inceſta Regũ malorum. Hiſtrionum impudiciſſ.

mi motus quid aliud niſi libidines docent & inſtigant.

Hiſtrionum impudici geſtus, in quibus infames fœminas imitantur, libidineſque quas ſaltando exponunt.

geſtes impudiques, aux Mimes l'imitation des actions les plus honteuſes qui doivent toûjours eſtre cachées dãs les tenebres, & au Cirque les vaines extravagances des Courſes & des Combats.

docent.

Mais perſonne ne s'eſt mieux expliqué ſur ce ſujet que Ciceron dans ſon Oraiſon pour le Comedien Roſcius; il plaidoit contre Fannius, qui ſans doute eſtoit un Mime ou Ioüeur de bouffonneries; car lors que Ciceron le dépeint, pour monſtrer que de ſa ſeule perſonne on pouvoit comprendre la difference qu'il y avoit entre luy & Roſcius, il dit qu'il avoit la teſte & les ſourcils raſez,

Ipſum caput & ſupercilia penitus abraſa,

& qu'il n'avoit pas un ſeul cheveu d'homme de bien, ce qui eſtoit propre aux Mimes; au lieu qu'il fait de Roſcius un fort honneſte homme au ſentiment de tout le monde, par la confeſſion meſme de Saturius ſon Advocat. Et dans le même lieu parlant de l'Eſclave Panurgus que Roſcius avoit inſtruit à bien joüer la Comedie, & qui par ſes ſoins s'eſtoit mis en grande reputation, il adjoûte que ce n'eſt pas une choſe fort facile qu'un méchant Hiſtrion devienne un bon Comedien. Ce qu'il repete encore en parlant d'Erotes ſi mauvais Comedien, qu'aprés avoir

Cicer. or. pro Roſ. Ex peſſimo Hiſtrione bonum Comœdum fieri.

eſté ſifflé par le peuple, & chaſſé hors du Theatre, il fut obligé de ſe ſauver en la maiſon de Roſcius, duquel il receut de ſi bons enſeignemens, que n'ayant pas eſté iuſques-là digne d'eſtre mis au rang des derniers Hiſtrions, il ſe rendit un fort habile Comedien. C'eſt pourquoy Auſone dit que d'un Mime on ne fait point un Planipede, ny d'un Comedien un Hiſtrion, car cela fait voir la difference de ces Acteurs, & que les Comediens eſtoient autant élevez au deſſus des Hiſtrions, que les Mimes & les Pantomimes au deſſus des Planipedes ou Pieds-plats, qui eſtoient les der-

Qui ne in noviſſimis quidem Hiſtrionibus erat, ad primos pervenit Comœdos.

Auſon. l. 11. nec de Mimo Planipedem nec de Comœdis Hiſtrionem.

niers & les plus mépriſables Ioüeurs de Fableaux, où meſme ce mot *de meſchant* dans Ciceron ne veut pas dire un mauvais Acteur, mais un homme vicieux, ſelon ce qu'Ariſtote dit que ces Artiſans de la Scene ou Bâteleurs ſont preſque tous méchans, parce qu'ils ne conduiſent pas leur jeu par raiſon, & que tout ce qu'ils font n'eſt qu'une illuſion des ſens, pour ſurprendre l'eſprit: Et Varron ſçavant en la langue Latine, les diſtingue fort bien, nommant ces derniers Scenatiques, comme Ciceron nous apprend qu'ils portoient indifferemment le nom de Sceniques & Scenatiques. Et c'eſtoient ceux que les

Ariſt probl. 30, c. 10.

Varr. ut Comici, Scenatici quibus, &c.

Senec. ep. 13 Artifices Sce-

næ Scenici de benef. l. 7. c. 20. artifices Scenæ.

Tit. Liu. l. 29. Multi artifices è Græcia venerunt honoris eius causâ.

Auteurs appellent ordinairement artiſans Sceniques, & artiſans de la Scene, ou artiſans ſimplement: & que Lipſe interprete fort bien Hiſtrions & Mimes, ſans y comprendre ſous ce nom les Comediens ny les Tragediens, & Apulée les diſtingue par ces paroles, *le Mime ſe trompe*, ou plûtoſt, ſelon le ſens des paroles, *il nous trompe*, *le Comedien diſcourt*, *& le Tragedien parle haut*.

Apule in flor. Mimus hallucinatur, Comœdus sermocinatur, Tragœdus vociferatur.

Le Concile Elibertin, qui ne permet pas que les femmes Chrêtiennes prennent des maris engagez au culte des Idoles, diſtingue en termes precis les Sceniques des Comiques. Et Saint Hieroſme applique pro-

Concil. Elib. can. 7. nequa fidelis vel Catechumena aut Comicos aut Scenicos virós habeat.

D. Hieron. Ep. ad Marcel. & in Hylar.

prement le mot d'Hiſtrion aux Mimes, qui par leur danſes repreſentoient les Fables des faux Dieux, en diſant, *qu'un ſeul Hiſtrion contrefait tantoſt Venus par ſes moleſſes, & tantoſt Cybéle par les tremblemens de ſon corps.*

Mais pour remonter plus haut, Ariſtote nous en inſtruit par un beau diſcours en ſes Problemes, où il eſcrit que les tons ou modes qu'il nomme Soudoriens & Souphrigiens, qui eſtoient deux manieres de chanter, n'eſtoient point uſitez dans les chœurs des Tragedies, parce qu'ils n'eſtoient pas aſſez doux & moderez, & qu'ils eſtoient magnifiques, impetueux & violens, mais

au contraire, ils estoient propres & familiers aux Sceniques, parce que la Scene imite les paroles & les actions des Heros ou Demi-Dieux, c'est à dire des Chefs des Armées, dont les anciens faisoient seulemẽt leurs Heros; ceux des autres conditions n'estans estimez que de simples hommes. C'est pourquoy le chœur, qui ne representoit ordinairement que des hõmes du cõmun, ne se servoit que de tons modestes, tristes & paisibles, comme plus convenables à la nature humaine. Mais la Scene qui donnoit l'image des grandes passions & des emportemens des Heros, ne s'accommo-

doit que de ces deux ſortes de tons, forts & capables de porter à des extravagances, & à des mouvemens forcenez d'vne Bacchante.

De ces paroles il eſt facile de connoiſtre combien les Sceniques ou Hiſtrions eſtoient differents des Tragediens : car ceux qui recitoient les Tragedies ne danſoiẽt ny ne chantoient, & ces deux choſes ne convenoient qu'aux Chœurs ; Mais ceux qui par leurs danſes exprimoient les actions des Heros avec cette Muſique impetueuſe, & quelquefois en prononçant des vers, eſtoient les Mimes & Pantomimes que ce Philoſophe nomme Sceniques par oppoſition for-

melle au Chœur de la Tragedie, qui faiſoit partie de la troupe des Tragediens, à la ſocieté deſquels les Mimes n'eſtoient point reçeus. Et ce qui doit eſtre de grande conſideration ſont les paroles de Tite-Live, qui dit qu'aprés l'établiſſement des Ieux Scenïques, les jeunes gens qui joüerent les Fables Attellannes, ne permirent jamais aux Hiſtrions de ſe méler avec eux, de crainte qu'ils ne corrõpiſſent les innocentes railleries qui s'y faiſoient; Car puis qu'il eſt certain que les Comediens & les Tragediens ont toûjours eſté dans un rang élevé au deſſus des Attellans, ils ont eſté bien moins ca-

Quod genus ludorum ab Oſcis acceptum tenuit iuventus nec ab Hiſtrionibus pollui paſſa eſt.

pables de ſouffrir ce mélange des Bouffons, ny le commerce de leurs honteuſes plaiſanteries. Et Ciceron les diſtingue encore agreablement, quand il dit, *il faut prendre garde à ce que l'on void dans le Theatre; Car ſi c'eſt un Mime on rira; ſi c'eſt un Danſeur de Corde on craindra pour luy; ſi c'eſt un Comedien on applaudira.*

Cicer. pro Flacco. Si Mimus eſt, riſeris; ſi funerepus, timueris; ſi Comœdia faveris,

Mais ce qui doit nous aſſeurer de la diſtinction de ces Acteurs, eſt que l'Echaffaut qui eſtoit dreſſé dans le Theatre chez les Grecs, c'eſt à dire dans l'aire, la cave ou l'eſpace libre de ce grand lieu nommé Theatre, eſtoit compoſé de deux principales parties; La pre-

miere que l'on nommoit proprement la Scene, & que nous appellons communement le Theatre, étoit fort élevée, & c'eſtoit où les Acteurs des Poëmes Dramatiques paroiſſoient au devant des toilles peintes, & des tapiſſeries qui en faiſoient la decoration, ſelon la qualité de la piece que l'on joüoit dans l'eſpace libre nommé *Proſcenium* ou avant-Scene; & l'autre eſtoit plus baſſe, nommée *Orcheſtre*, c'eſt à dire un lieu pour danſer, où les Hiſtrions faiſoient leurs danſes & leurs plaiſanteries; & c'eſtoit un ſecond Echaffaut fait de planches & autres pieces de bois au deſſous du premier, comme

μέση δὲ ἔστιν ὁ τόπος, ὁ ὀρχήστρα καλεῖται τὸ ἔδαφος. Sur le mot σκηνή.

Suidas le deſcrit, & ce ſecond Echaffaut par une ſignification plus eſtenduë, donna ce nom d'Orcheſtre à tout le reſte de l'aire ou parterre, ſelon noſtre façon de parler maintenant. Or c'eſt un fait indubitable que ceux que l'on nommoit Technites parmy les Grecs ou artisãs de la Scene parmi les Romains ; c'eſt à dire, les Hiſtrions, Mimes, Farceurs, & autres Bouffons, ne joüoient point ſur l'avant-Scene en Grece; mais ſeulement ſur l'Orcheſtre, dont nous avons le témoignage de Vitruve dans la deſcription qu'il fait de tout le Theatre fort exactement en homme intelligent, & qui n'ignoroit pas

Vitruv. l. 5. c. 3. Ampliorem habent Orcheſtram Græci & Scenam receſſiorem, Ideoque

apud eos Tragici & Comici Actores in Scena peragunt; reliqui autem artifices ſuas per Orcheſtram præſtãt actiones,

la cõſtruction des Theatres, qui de ſon temps étoient en leur plus grande ſplendeur, ſoit pour la beauté des Edifices, ſoit pour l'excellence des Drames que l'on y repreſentoit : Car il eſcrit en termes exprés que le Theatre des Grecs eſtoit beaucoup moins avancé dans l'aire ou parterre que celuy des Romains, parce que chez les premiers les Artiſans de la Scene, c'eſt à dire proprement les Hiſtrions, Mimes & Baſtelleurs ne montoient point ſur l'avant-Scene pour faire leurs plaiſanteries ; mais qu'ils joüoient tous ſur l'Orcheſtre. Nous en pourrions encore rapporter une infinité d'autres témo

gnages, mais ie me contenteray de celuy de S. Chryſoſtome, où il blaſme les Chreſtiens d'aller voir ſur l'Orcheſtre un lict preparé pour y repreſenter par la Danſe la Fable de Mars & de Venus, ce qui ne ſe faiſoit que par les Mimes. D'où l'on apprend infailliblement qu'ils étoient bien diſtinguez les uns des autres, non ſeulement dans le genre de leur repreſentation, mais auſſi en leur vie & en l'eſtime que l'on en faiſoit, & qu'ayant un lieu ſi different pour agir, ils ne peuvent pas eſtre compris ſous un meſme nom d'Hiſtrions, ſi ce n'eſt par un uſage abuſif, ou par une ſignification fort éten-

duë, comme celuy d'Acteurs.

Il ne faut pas non plus s'imaginer que les Comedies & les Tragedies ayent jamais fait partie essentielle & necessaire des Ieux Sceniques ; car ils furent instituez & joüez sans elles durant cent cinquante ans ou environ, depuis le Consulat de Stolon, iusques au temps de Plaute & de Nevius, devant lesquels ie ne trouve point que Rome les ait connuës, & si tost qu'elles eurent acquis de l'estime, on les fit passer dans la celebration de tous les Ieux pour en augmenter la magnificence & le plaisir, comme on sçait que les Comedies de Terence ont esté

repreſentées aux Ieux Megaliens, Romains & autres. D'où l'on peut conclure aſſeurément que ſi on les a miſes ſur le Theatre aux Ieux Sceniques, c'eſtoit pour en varier le divertiſſement, & les rendre plus pompeux; Et comme elles ne leur eſtoient pas attachées de neceſſité, le nom de Sceniques ne leur a jamais convenu que par analogie, & ſeulement parce qu'elles eſtoient repreſentées dans le lieu nommé Scene ou Theatre, autrement il les faudroit auſſi nommer Megaliennes, Romaines, & du nom de tous les Spectacles, dans leſquels elles eſtoient données au peuple.

Val. Max. l. 2. c. 4. Paulatim ludicra ars ad Satyrarum [illegible] perrepsit.

Aussi l'art de joüer ou bouffonner, ne signifie proprement, comme on le void dãs Valere Maxime, que ce mauvais & des-honneste bastellage qui se pratiquoit au Theatre Romain, prés de cent cinquante ans avant les Comedies & les Tragedies, & que S. Gregoire appelle joüer sur la Scene; & le nom de Sceniques & d'Histrions a toûjours esté restraint à ceux qui joüoient toutes ces licentieuses plaisanteries des Ieux consacrez à la Déesse Flore: Et quand i'ay donné ce dernier aux Acteurs de nos Comedies & Tragedies, c'est en cette signification generale, & parce qu'ils n'en ont point de

Greg. contra Mar. dist. 33. In Scena lusisse.

commun pour ces deux exercices qu'ils font conjointement. Encore eſt-il certain que s'eſtant abandonnez de nouveau à ces Farces ridicules & mal honneſtes que feu Monſieur le Cardinal de Richelieu avoit bannies de la Scene, & ayant reſſuſcité les Turlupins, les Gaultiers Garguilles, & les Iodelets, qui ſont les vrais Hiſtrions, ils ne doivent pas trouver eſtrange qu'on leur donne le nom des perſonnages qu'ils joüent.

CHAPITRE VIII.

Erreurs des Modernes ſur ce ſujet.

CEtte difference entre les Hiſtrions ou Baſteleurs, & les Repreſentateurs des Poëmes Dramatiques a eſté ſi peu connuë des Modernes, que depuis pluſieurs ſiecles les plus doctes Eſcrivains s'y ſont lourdement trompez; car ils ont attribué tous les défauts des Mimes & Baſteleurs Sceniques, aux Comediens & Tragediens; ils en ont confondu les noms,

l'exercice, le merite, les qualitez, la reputation, & generalemẽt toutes choſes; & ie me ſuis cent fois étõné qu'une infinité de ſçavans Critiques ſe ſoient laiſſez faſciner les yeux, ſans diſcerner combien ces differens Acteurs ont eſté diſtinguez parmy les Anciens.

On lit dans tous les Eſcrivains des derniers ſiecles, & meſme dans la Preface de Donat ſur Terence, que Livius Andronicus fut l'Autheur de la Comedie & de la Tragedie parmy les Romains, ce que les Anciens n'ont jamais écrit, & ſi l'on n'avoit point eſté prevenu de cette erreur, ie ne croy pas qu'aucun hõme de bon ſens l'eût

Parva vt fermè principia omnia & ea ipſa peregrina res fuit, ſine carmine ullo, ſine imitandorum carminum actu, ludiones ex Etruria acciti ad tybicinis modos ſaltantes haud indecoros motus more Tuſco dabant. Imitari deinde eos iuventus ſimul inconditis fundentes verſibus

jamais mis en avant. Pour en estre convaincu, il ne faut qu'examiner le progrez de la Scene dans l'Histoire qu'en fait Tite-Live. *Les Ieux Sceniques apporterent sur le Theatre de Rome environ quatre cens ans aprés sa fondation des danses bouffonnes, au son de la Voix & des Instrumens, mais sans reciter aucuns vers ny representer les actions par aucun art reglé de gesticulations ingenieuses. Ensuite les jeunes gens y introduisirent des railleries en Vers assez mal-faits, & accompagnez d'une Danse composée de mouvemens assez mal-honnestes, & enfin y employant des Acteurs du Pays, au lieu que l'on avois accoustumé iusques-là de let*

cœpere, nec absoni à voce motus erant. Ac epta itaque res sæpiusque excitando, usurpando excitata vernaculis artificibus, impletas modis Satyras descripto iam ad tybicinem cantu, motuque congruéti peragebát. Post aliquot annos ab Satyris ausus est primus argumenta fabularum serere, idem scilicet, id quod omnes tũ erant, suorum carminum actor, cum sæpius revocatus vocem obtudisset, & venia petita puerum ante tybicinem constituisset, canticum egisse aliquanto magis vigenti motu. Postquam le-

emprunter de l'Eutrie, ils formerent les Satyres avec plus de regle, tant pour la Poëſie que pour la Danſe, & qui n'étoient que Mimes imparfaits ou bouffonneries, mais avec peu d'art en la compoſition des Vers, dont ils n'avoient rien appris des Grecs, parmi leſquels Sophron s'eſtoit rendu celebre dés cens ans auparavant, par les Mimes qu'il avoit compoſez pour hommes & pour femmes; & cette Poëſie s'acheva ſi lentement que durant plus de ſix vingts ans, depuis cette inſtitution des Ieux Sceniques, on ne parle d'aucun Poëte Romain. Mais enfin Andronicus donna publiquement dans Rome des Fables qu'il joüoit luy-meſme, & dont ces vieilles

ge hac fabularum ab riſu ac ſoluto incores avocabatur, & ludus paulatim verterat, &c. Tit. Liv. 7. init.

Satyres luy presterent le fondement & l'invention; & ie ne voy pas pourquoy l'on a voulu deviner que ce fussent des Tragedies & des Comedies, car il est certain que ce n'en pouvoit pas estre ; c'estoient des Mimes, ou de petites Fables qu'il mettoit en Vers, comme les Fableaux de nos vieux Poëtes François, & qu'il dansoit luy-mesme en sautant, chantant & touchant quelque instrument; comme tous les autres Poëtes de son temps, selon mêmes les termes de Tite-Live ; mais j'estime qu'il les fit avec plus d'art, & qu'il se rendit si celebre qu'il en fut nommé l'Autheur ou le premier.

Aussi

Auſſi Valere dit que l'art de bouffonner ayant pris la forme des Satyres, Andronicus le fit paſſer des Satyres aux Fables, pour plaire aux Spectateurs.

Val. Max. l. 2. c. 4. Paulatim deinde ludicra ars ad Satyrarum modos perrepſit, à quibus primus omnium Poëta Livius ad Fabularum argumenta ſpectantium animos tranſtulit.

Ce qui fait voir qu'il perfectionna ſeulement ce que les autres avoient commencé, & que ces bouffonneries mélées de Poëſie, de Muſique & de Danſe, qui firent partie des Ieux Sceniques, eſtoient demeurez dans une grande ruſticité, juſqu'au ſiecle d'Andronicus, plus excellent que les Verſificateurs qui l'avoient precedé, & qui fit ſes Mimes ſur l'exemple des Poëtes Grecs qu'il ſçavoit, comme Plaute & Nevius compoſerent inconti-

nent aprés, les Poëmes Dramatiques sur le meſme exemple. Et tant s'en faut qu'il ait inventé & joüé des Comedies, nous trouvons au contraire que tous les ſujets qu'il a danſez étoient tragiques, comme nous l'apprenons des fragmens qui nous en reſtent ; Ce qui monſtre que c'eſtoient des Mimes, dont les ſujets eſtoient preſque toûjours les meſmes que ceux des Tragedies, ainſi que nous l'avons monſtré.

Et comment euſt-il eſté poſſible qu'il euſt pû joüer ſeul, c'eſt à dire chanter & danſer une Comedie ou une Tragedie toute entiere? Il n'y a point de voix capable de le faire, ny de corps

aſſez fort pour ſouffrir cette violence: Auſſi quand pour avoir eſté rappellé trop ſouvent ſur la Scene par le peuple, ſa voix devint raucque & deſagreable, il fut obligé de ſe faire aſſiſter d'un jeune garçon qui chantoit les vers qu'il luy falloit repreſenter, & d'un Muſicien qui touchoit quelque inſtrument, & ne ſe reſerva que la Danſe qui ſe trouvoit plus libre, ne s'occupant qu'à faire ſes poſtures ingenieuſes qui repreſentoient le ſens des paroles, en quoy il eſtoit merveilleux, ce qui paſſa depuis en couſtume. Mais ce qui ne laiſſe point de doute en cette opinion eſt ce que Valere Maxime adjoûte que ce Poëte s'étãt

delivré de la peine de chanter & de toucher des instrumens, il joüoit excellemment ses Fables sans parler; Car je demanderois volontiers à ceux qui ont commencé, & qui ont continué cette faute, comment Andronicus pouvoit joüer seul une Comedie ou une Tragedie, & comment il la pouvoir joüer sans prononcer une parole? Et voila comme il est aisé de nous détromper des erreurs où la negligence nous arreste sur la foy d'autruy.

Et cum vocé obtudisset, adhibito pueri & tybicinis cõcentu, gesticulationem tacitus peregit. Val. Max. l. 2, c. 4.

Vn Moderne en a fait une autre aussi grossiere, & qui ne peut trouver d'Apologie, bien qu'elle soit dans une Apologie du Theatre; Il veut prouver

que les Acteurs de l'ancien Theatre estoient honnestes gens, & que leur vie n'étoit point licentieuse comme on se l'imagine ; & sans distinguer les Ieux Scenicques des representations du Poëme Dramatique, ny les Mimes des Acteurs de la Comedie & Tragedie, il dit sur les paroles du grand Pline tres-mal entenduës, que Luceïa & Galeria, dont il fait par une insigne beveuë deux excellentes Comediennes, s'estoient trouvées capables de monter sur le Theatre; la premiere durant cent ans, & l'autre à la cent quatriéme année de son aage qu'elle y fut remise comme une merveille ; & posant

pour maxime indubitable que la voix ne ſe peut jamais conſerver dans la débauche, il conclud que ces pretenduës Comediennes, ayant conſervé la leur ſi long-temps, avoient eſté fort honneſtes femmes, & enſuite que toutes les autres leur reſſembloient. Ie ne veux point examiner la force de ce raiſonnement que je renvoye à nos Docteurs de Medicine, il me ſuffit de dire que Luceïa & Galeria ne furent jamais deux Comediennes ny Tragediennes, car les troupes des Comediens & des Tragediens n'avoient point de femmes qui paruſſent ſur la Scene, & n'employoient pour en repreſenter les

perſonnages que de jeunes hommes, comme nous voyons dans Plutarque un jeune homme raillé par le Chorague ou l'Entrepreneur des Ieux, de ce que repreſentant une Princeſſe, il ne vouloit pas venir ſur le Theatre, ſans avoir beaucoup de femmes à ſa ſuitte; Et Iuvenal condamnant la paſſion que les Romains avoïent pour les Hiſtrions Grecs, explique fort clairement que les hommes ſeuls joüoient les perſonnages des femmes, en diſant qu'on eſtoit ravy de voir un Comedien repeſenter la Courtiſane Thaïs, une honneſte femme ou une Nymphe, & en joüer ſi bien le perſonnage qu'on

Iuvenal. Sat. 5 An melior cũ Thaïda ſuſtinet, aut cum Vxorem Comœdus agit, vel Dorida nullo Cultam palliolo, mulier nempe ipſa videtur. Non perſona loqui, &c. Ibi Interpres, Vir perſonatus.

l'eût pris pour une femme, & non pas pour un homme déguisé. Il adjoûte mesme les noms d'Antiochus, Demetrius, Stratocles, & Hemus, qui estoient quatre de ces Acteurs celebres de son temps, où sans doute il n'auroit pas oublié de mettre ceux des femmes, s'il y en eust eu dans les troupes des Comediens pour agir en ces representations. Et Quintilien remarque en parlant de Demetrius qu'il representoit excellemment les honnestes femmes, & celles qui avoient de l'aage auec de la gravité, parce qu'il avoit la voix agreable, & une adresse particuliere à remuër les mains, à faire les excla-

Quintil. l. 11. c. 3.

mations à faire ſes geſtes du coſté droict, & faire paroiſtre ſa robbe en entrant comme pleine de vent, à quoy ſa taille & ſon port ſervoient beaucoup. Auſſi Dion Caſſius exagerant l'infamie des Ieux Iuvenaux inventez par Neron, & qui n'eſtoient que des bouffonneries mal-honneſtes, eſcrit qu'Ælia Catula, l'une des plus nobles & des plus riches femmes de Rome, aagée de quatre-vingts ans monta ſur le Theatre; il adjoûte que ce fut pour y danſer & ſauter, c'eſt à dire pour y faire la Mime, & non pas pour y joüer des Comedies, qui ne faiſoiẽt point partie de ces Ieux, comme il reſulte encore

des paroles de Tacite, qui nous apprend que les femmes de condition qui parurent en ces Ieux, n'y faiſoient que des choſes honteuſes.

Tacit. l. 14. c. 2. Fœminæ illuſtres deformia meditari.

Luceïa donc eſtoit une Mime ; c'eſt à dire une Ioüeuſe de ces petites pieces de Poëſie, contenant quelques Fables ou quelques Moralitez que l'on nommoit auſſi Mimes, & qui ſe danſoient avec la voix & les Inſtrumens aſſez ſouvent par des hommes & par des femmes toutes nuës avec des poſtures indecentes, & que le moindre ſentiment de pudeur ne pouvoit ſouffrir ; il ne faut que lire le grand Pline, qui luy donne cette qualité en

Luceïa Mima centum annis in Scena pronũtiavit, Galeria Copiola Embolaria reducta eſt in Scenam centeſimũ quartum annum

termes exprés ; & Galeria eſtoit un Embolaire ou Bouffonne, c'eſt à dire du nombre de ces femmes Sceniques, qui venoient ſur le Theatre dans les intervalles des Actes, ſauter & danſer en bouffonnant, ce qu'on nommoit Embola ou Intermedes ; & ſi cét Apologiſte eût pris la peine du lire les termes de Pline, ou qu'il en éût cherché la ſignification dans ſon Calepin, ou qu'il eût ſeulement jetté les yeux ſur le Commentaire, il n'auroit pas fait cette faute ; & bien loin de croire ces femmes fort honneſtes, comme il ſe l'eſt imaginé, il doit ſçavoir qu'elles eſtoient l'opprobre du Theatre, proſtituées &

agens pro miraculo. Plin. l. 7. c. 48 ibi annot. Mimi qui lætis ſalibus riſum movent. &c. Mediç fabulç interpoſita, παὶ ἐμβολαὶ dicebantur, Vndè fit Embolaria mulier, id eſt Scenica.

loüées à prix d'argent pour ce honteux exercice. D'où vient que Iuſtinian par ſes nouvelles Loix, condamne en de groſſes peines ceux qui faiſoient jurer ces femmes de ne point quitter la Scene ; & pour leur donner la liberté de ſe convertir, il declare ce ſerment nul & de nulle obligation. Mais cét Apologiſte s'eſt perſuadé à l'exemple de beaucoup d'autres, que les Mimes de l'antiquité & les Comediennes n'avoient point de difference. Cette equivoque a fait ſon erreur, & ſon faux raiſonnement, & ie ne penſe pas que l'on trouve chez les Anciens ces noms Latins, *Comœda* ou *Tragœda*, pour ſignifier une fem-

me qui joüoit la Comedie ou la Tragedie, il n'y en a point, ou du moins puis-je asſeurer que ie n'en ay jamais rien trouvé. Et quand Iuvenal appelle les Grecs une nation Comedienne, il veut dire ſeulement qu'ils étoient naturellement propres à la Comedie, à la Tragedie, & aux autres repreſentations Theatrales, & non pas que les femmes ayent joüé les Comedies & les Tragedies ſur le Theatre. Encore me ſemble-t'il que le deſſein de ce Satyrique, en les nommant Comediens, eſt plûtoſt de les blaſmer, & de leur imputer la lacheté de ſe rendre complaiſans par flaterie à ceux dont ils

Iuven. Sat. 3. Natio Comœda eſt, rides? maiore cachinno Concutitur.

eſperoient quelque aduantage.

Cette Apologie eſt pleine d'une infinité d'autres beveuës qui ne ſont pas ſeulement dignes de la peine qu'on prendroit à les cenſurer.

Mais ie ne puis obmettre l'erreur d'un des plus habiles Interpretes de Valere Maxime, qui prend les Mimes pour les Comediens, comme a fait cét Apologiſte; car où Valere dit que la Ville de Marſeille fut toûjours ſi ſevere en ſes mœurs qu'elle ne permit point aux Mimes de monter ſur le Theatre, parce qu'ils ne repreſentoient que des actions d'impureté, cét Interprete dit que les

Val. Max. l. 2. c. 6. Maſſiliaſeveritatis cuſtos acerrima nullum aditũ in Scenam Mimis dedit, quorum argumenta maiore ex parte ſtuprorum continent actus. Ibi Thyſius Comœdia omneſque Scenicos ludos Republica ſua ciecerunt,

Maſſiliens furent ſi ſages qu'ils bannirent de leur Ville la Comedie & tous les Ieux Sceniques. En quoy il témoigne n'avoir pas ſceu que les Ieux Sceniques eſtoient ceux qui ſe celebroient en l'honneur de Flore avec tant de turpitude, & dont les Mimes faiſoient partie, & que les Comediens furent toûjours diſtinguez des Mimes, avec leſquels ils n'avoient rien de commun. Auſſi l'Autheur ne dit pas que les Mimes furent chaſſez de Marſeille, & moins encore la Comedie, mais ſeulement que l'on ne permit point aux Mimes de monter ſur le Theatre. D'où il s'enſuit que le

Theatre demeuroit libre dans Marseille aux Acteurs plus honnestes, tels qu'estoient les Comediens. Et Lipse rencontre bien mieux en ce mesme lieu, où il entend par le mot de Mimes, les Histrions, qui par leurs postures imitoient toutes les mœurs des hommes. Vn sçavant des derniers siecles avoit entreveu cette verité dans les escrits des anciens Autheurs, mais il n'en avoit pas épuré les lumieres; car il dit bien que les Pantomimes estoient de beaucoup inferieurs aux Comediens & aux Tragediens, en la societé desquels ils n'entroiẽt point, mais il adjoûte qu'ils n'estoient pas Histrions

Lipſ. Mimorum, hoc est Histrionum mores hominium gestu corporis imitantium.

Marcell. Donat in Suet. dilucid. 145. in Aug.

Sceniques, ce nom ne convenant point aux Basteleurs, & n'estant propres qu'aux Ioüeurs de Poëmes Dramatiques, car il est bien vray que les Comediens & Tragediens estoient distinguez des Mimes & Pantomimes, mais il n'est pas vray que le nom d'Histrion qu'il prend pour un Acteur de Drames, ne comprenoit point cette espece de Bouffons; car au contraire il leur estoit propre, & leur fut donné dés l'origine des Ieux Sceniques, comme nous l'apprenons clairemẽt de Tite-Live. Et cela se fit prés de cent cinquante ans avant que la representation des Poëmes Dramatiques, fut reçeuë au Theatre Ro-

CHAPITRE IX.

Que les Acteurs des Poëmes Dramatiques n'étoient point infames parmy les Romains, mais ſeulement les Hiſtrions ou Baſteleurs.

IL eſt certain que la Republique d'Athenes n'a jamais rien prononcé contre ceux qui repreſentoient ſur la Scene les Comedies & les Tragedies, ny contre ceux-là meſme qui danſoient les Mimes les plus ridicules, qui joüoient

les farces les moins honneſtes, & qui faiſoient les bouffonneries les plus inſolentes, qu'elle a toûjours conſiderez comme les ſuppoſts de Bacchus dévouez à ſon ſervice, employez à la pompe de ſes ceremonies, & qualifiez Technites, c'eſt à dire, Artiſans, Ouvriers & Miniſtres de ce faux Dieu ; elle ne rendit jamais les uns ny les autres incapables d'aucunes charges de l'Eſtat, & ne voulut point les priver des droits les plus honorables de leur Bourgeoiſie. Neantmoins les perſonnes illuſtres de naiſſance ou de condition ne les ont pas traittez de meſme ſorte; car les premiers eſtoient

eſtimez juſqu'à ce point que Sophocle qui joüa luy-meſme quelques-unes de ſes Tragedies, eut le commandement de leurs armées, & les autres furent toûjours mépriſez, & regardez comme des gens qui tenoient le dernier rang en la ſocieté civile. Et ce qui conſerva des perſonnes dignes d'un ſi grand meſpris dans les advantages publics, où les gens d'honneur ſeulement devoient pretendre, fut à mon advis que la ſouveraine puiſſance eſtoit entre les mains du peuple, & que ces Farceurs ou Technites de Bacchus ayant tous leurs intereſts, toutes leurs liaiſons, & toutes leurs cabal-

les parmy la plus vile populace où ils estoient nez, eurent aisément les suffrages & la protectiõ de leurs semblables, sous pretexte mesme de Religion, pour jouïr avec eux de tous les privileges de leur Republique.

Mais parmy les Romains, les Patrices, c'est à dire, les nobles qui avoient la plus grande authorité ne furent pas si favorables à ces Sceniques, Histrions, Farceurs, Bouffons & Basteleurs que nous avons décrits ; car ils les noterent d'infamie par les Loix, & les declarerent indignes de posseder aucunes Charges publiques, de porter les armes sous leurs Generaux, & d'avoir le droict de suf-

frage aux Aſſemblées de leurs Bourgeois, & nous ne voyons point que le peuple qui les regardoit comme les Autheurs de tous leurs plaiſirs, ait jamais obtenu ny ſeulement demandé leur reſtabliſſement. Mais dans cette rigueur qu'ils exercerent contre eux, ils ne comprirent jamais les Attellans, les Comediens, ny les Tragediens; ceux-cy furent toûjours bien eſtimez & bien receus des Magiſtrats les plus puiſſans, des perſonnages les plus illuſtres, & de tous les gens d'honneur; l'excellence de leurs Ouvrages, la beauté de leurs Repreſentations, & l'honneſteté de leur vie qui les diſtinguoit des au-

tres Acteurs, leur fit recevoir un traittement bien dissemblable ; & c'est en quoy presque tous les Escrivains des derniers siecles se sont abusez : I'ay demandé compte à ma memoire de tout ce que j'avois leu; i'ay rappellé toutes mes vieilles idées, & i'ay cherché dans tous les Livres qui me sont tombez sous la main, & ie n'ay rien trouvé qui ne m'ait fait connoistre clairement que les Acteurs du Poëme Dramatique ont toûjours esté maintenus dans tous les droicts & les honneurs de la Republique Romaine, & que les Sceniques seulement, les Histrions, les Mimes & les Basteleurs exerçans l'art de bouf-

bouffonner, ont eſté marquez de cette infamie, qui fait ſoûlever tant de gens par ignorance ou par ſcrupule contre le Theatre. Examinons quelques textes les plus apparens que l'on allegue ordinairement pour deffendre cette fauſſe opinion.

Le premier & le plus conſiderable eſt l'Edict du Preteur, qui contenoit le droict commun du peuple Romain, & qui declare infames ceux qui paroiſſoient ſur la Scene, pour exercer l'art de bouffonnerie, ou pour y faire des recits. Surquoy le Iuriſconſulte Labeo dit, qu'il faut entendre par la Scene celle que l'on éleve pour faire les

Infamia notatur qui artis ludicræ pronuntiandive causâ in Scenam prodierit, Scena eſt, ut Labeo de-

que les Mimes & Bouffons eſtoient principalement recommandables, en faiſant reciter leurs vers avant que danſer ou les recitant eux-meſme, en les danſant, afin que les Spectateurs euſſent une plus facile intelligence de leurs poſtures, comme je l'ay déja marqué.

Et que Pline qui ſçavoit fort bien ſa Langue, le dit expreſſement de la Bouffonne Luceïa luy attribuant le mot de prononcer ou de faire des recits.

Auſſi quand les Empereurs Diocletian & Maximien declarét exempts de toute infamie des Mineurs que l'on en croyoit notez pour avoir monté ſur le Theatre, ils ne parlent ny de Tragedie

Si fratres tui minores duntaxat ęrare in ludicræ ariis oſtentatione ſpectaculum ſui populo præbuerunt inviolatam exiſtimationem obtinét. l. 11. Si Fratres, Cod. ex quib. cauſ. irrogt infam.

ny de Comedie, mais seulement de cétart de bouffonner impudemment, & d'y faire un Spectacle public de sa personne, qui sans doute eût rendu les Majeurs infames.

C'est encore avec moins de raison que l'on pense authoriser cette mauvaise intelligence de l'Antiquité par la Constitution des Empereurs Theodose, Arcadius & Honorius, qui defendent de mettre aucunes figures de ces Ioüeurs Sceniques dans les lieux publics où leurs statuës sont élevées en objets de veneration; car elle parle en termes exprés des Pantomimes, ou d'un vil Histrion, c'est à dire des Sau-

Siqua in publicis porticibus, vel in his civitatum locis in quibus solent nostræ imagines cõsecrari, pictura Pantomimum veste humili, vel rigosis finibus agitatorem aut vilem offerat Histrionem, illicò revellatur. l. Siqua de spect. Cod. t. 40.

teurs & des Bouffons, & non pas des Acteurs du Poëme Dramatique.

Et Iuſtinien permit aux femmes qui s'eſtoient engagez aux Ieux Sceniques, par la foibleſſe de leur ſexe de recourir à la bonté de l'Empereur, pour eſtre reſtituées en leur premier honneur & bonne renommée, quand elles vouloient retourner à la pratique d'une vie honneſte, ce qui témoigne aſſez que l'infamie ne s'eſtoit point eſtenduë ſur les Comediens ny ſur les Tragediens, parce que les femmes n'y joüoient point, & que ces Acteurs eſtant bien plus modeſtes & plus eſtimez que tous les Mimes & Bouffons de ces

l. Imperialis Cod. de nupt.

Ieux, on leur eust bien plus facilement accordé cette grace, & cette loy ne les eût pas oubliez s'ils avoient été compris en celle dont la severité est icy moderée par la douceur de Iustinien.

l. Senatoris ff. de rit. nupt. Quæ artem ludicrâ exercuerit.

Les Loix condamnent la fille d'un Senateur qui s'est abandonnée, ou qui exerce l'art de bouffonner, où l'on ne doit pas entendre joüer la Comedie, mais pratiquer les Danses honteuses, & les bouffonneries des Mimes & Farceurs, comme nous l'avons expliqué. Elles punissent encores rigoureusement le Soldat qui vend sa liberté, ou qui exerce l'art des bouffons, sans rien dire contre ceux qui recitoient les Poë-

l. Quædam ff. pe pœnit. Si artem ludicram fecerit.

mes Dramatiques.

Et quand les Empereurs Theodoſe & Valentinien veulent qu'un Mary puiſſe repudier ſa Femme, ſi contre ſa deffenſe elle aſſiſte aux Ieux du Theatre, ils entendent les Ieux Sceniques, qui ont porté ce nom les premiers; & par une ſignification propre, parce qu'ils y ont eſté celebrez les premiers; & cette intelligence reſulte des termes de la Novelle de Iuſtinien qui y eſt conforme; & de ce que les uns & les autres de ces Empereurs conjoignent ces Ieux avec les Combats de l'Aréne, où la cruauté regnoit comme l'impudence aux Ieux Sceniques, & ſans que l'on y

l. Conſenſu Cod. de Repud.

Iuſtinian. Novel. 22. de iis qui nupſiter.

liſe un ſeul mot concernant les Poëmes Dramatiques.

Tacit. l. 14. Ne tamen publico theatro dehonneſtaretur, inſtituit ludos Iuvenalium vocabulo, in quos paſſim nomina data, non nobilitas cuiquam, non ætas, aut acti honores impedimento quominus Græci Latinivè Hiſtrionis artem exercerent.

Quand Tacite eſcrit que Neron pour ne ſe pas diffamer en paroiſſant ſur le Theatre public, inſtitua les Ieux Iuvenaux qui ſe faiſoient en particulier, dans leſquels pluſieurs ſe firent enroller, & il ne veut pas parler ny de Tragedies ny de Comedies, qui ne notoient point d'infamie ceux qui les joüoient; mais d'un recit de vers libres & pleins de railleries, avec un mélange de ridicules Bouffonneries, de Danſes & Chanſons mal-honneſtes, qui rendoient les Acteurs infames par la Loy. Auſſi dans la ſuite, l'Autheur adjoûte que ny la

Nobleſſe, ny l'aage, ny la Magiſtrature n'empeſcha perſonne de pratiquer à ſon exemple l'art d'Hiſtrion, avec des geſticulations effeminées, indignes des hommes ; & tous les Autheurs qui ont blâmé Neron d'avoir monté ſur le Theatre, ne luy reprochent point d'avoir recité des Tragedies & des Comedies, mais d'avoir joüé des Inſtrumens & bouffonné ſur la Scene, ce que Tacite explique aſſez clairement, lors qu'il parle de Valens que cét Empereur avoit au commencement contraint de bouffonner en ces Ieux ; car il dit qu'il y joüa des Mimes ce qui fait voir que ce n'eſtoit point

Tacit. l. 3. Hiſt. Ludicro Iuvenalium Theatro ſub Nerone mox Mimos adiitavit.

une representation de Comedies ny de Tragedies, mais seulement un Ieu de postures & de danses malhonnestes.

Æmil. Prob. de vir. illust. in præf. Partim infamia, partim humilia, partim ab honestate remota.

C'est pourquoy Æmilius Probus, aprés avoir dit qu'en Grece il n'y a point d'infamie de faire un Spectacle de sa personne au peuple sur la Scene, & que parmy les Romains cét exercice est infame ; nous voyons qu'il ne parle que de ceux qui font un Spectacle de leurs corps, c'est à dire, des Mimes, Danseurs, & Bouffons, & non pas de ceux qui recitoient honnestement les Comedies & les Tragedies. Ainsi Tertulien appelle les Mimes des testes infames & sans

Tertul. Apologet. & de spect.

honneur, & ne dit rien de ceux qui repreſentoient les Poëmes Dramatiques.

Enfin je n'ay veu dans les Anciens que les Acteurs des Ieux Sceniques, les Hiſtrions, les Mimes, & l'art de Bouffonner condamnez d'infamie, & jamais la Comedie ny la Tragedie, ny les noms de Comediens & de Tragediens n'ont ſouffert ce reproche, ſi ma memoire ne me trompe, ou qu'une lecture precipitée ne m'en ait oſté la connoiſſance.

Mais pour donner encore plus de jour à l'explication de ces vieilles authoritez, il en faut apporter qui ne puiſſent recevoir de contredit, employer des

preſentoient, & la maniere ſerieuſe dont ils agiſſoient. Les Comediens eſtoient au ſecond rang, parce que leur ſujet n'eſtoit que des intrigues populaires, leurs perſonnages tirez des conditions communes, & leurs actiõs accompagnées quelquesfois de plaiſanteries: Et les Attellans eſtoient les derniers, leurs Poëmes ne contenant que des railleries & des actions plus ſatyriques & moins honneſtes, quoy qu'ils y ayent gardé toûjours quelque moderation: Cét ordre & cette diſtinction ne peuvent eſtre revoquez en doute.

Aprés quoy nous n'avons qu'à prendre le témoignage de Valere Maxime, pour

rendre inébranlable la verité que nous avons advancée : C'eſtoit un Romain qui vivoit ſous Auguſte à la naiſſance de l'Empire, qui n'ignoroit pas les Loix de ſon Païs, & qui ne pouvoit s'abuſer en la connoiſſance du Theatre de ſon temps, que l'on peut dire avoir eſté lors en ſon éclat; & voicy comme il en parle.

Val Max. l. 2 c. 4. Attellani autem ab Oſcis acciti ſunt, quod genus delectationis, italicâ ſeveritate temperatum. ideoque vacuum notâ eſt, nam neq; tribu movetur neque à militaribus ſtipendiis repellitur,

Les Attellans eſtoient originairement venus d'Etrurie, & leurs Fables tenoient beaucoup des vieilles Satyres, mais avec une moderation digne de la ſeverité Romaine; & pour cela, dit-il, *iamais ils ne furent notez d'infamie ; ils ne perdirent point leur droict de ſuffrage dans*

les assemblées publiques, ny le privilege de servir dans les Armées, avec la solde & les advantages de leur milice. Pouvoit-il s'expliquer plus clairement? & si les Acteurs des Fables Attellanes ont esté si favorablement traitez, nous peut-il rester quelque scrupule pour les Comediens & les Tragediens, que les Romains tenoient dans un plus haut rang, qu'ils honoroient d'une bien plus grãde estime, & que le cours des années n'a pas empesché de passer iusqu'à nous avec les regles de l'art, & les exemples des ouvrages qui les ont rendus si celebres, & qui leur ont merité l'affection des Grands, &

l'applaudiſſement des peuples: Au lieu que les Fables Attellanes nous ſont entierement inconnuës, comme eſtant beaucoup moins conſiderables. Les Poëmes qu'ils recitoient ſe ſont perdus dans les ruïnes de Rome, & nous n'en avons pas ſeulement des fragmens. Et Macrobe ſoûtient que les Hiſtrions n'étoient point infames, & le prouve par l'eſtime que Ciceron faiſoit du fameux Roſcius Comedien, & d'Eſope excellent Tragedien, avec leſquels il avoit une eſtroite familiarité; & par les ſoins qu'il prit de défendre les intereſts du premier devant les Iuges; où le mot

Hiſtriones nõ inter turpes habitos Cicero teſtimonio eſt quem nullus ignorat Roſcio & Æſopo Hiſtrionibus tam familiariter v. ſum ut res rationeſque eorum ſua ſolertia tuerentur. quod cũ aliis multis tum ex Epiſtolis quoque eius declaratur. Macrob. ſatur. l. 3.

d'Hiſtrions ne ſignifie que les Ioüeurs de Comedie & de Tragedie, comme il reſulte aſſez clairement de l'exemple qu'il en tire de Roſcius & d'Eſope ſeulement, & de ce que auparauant il avoit monſtré que les Danſes mal-honneſtes & deſordonnées, qui étoient propres aux Bouffons & vrays Hiſtrions, étoient condamnez par tous les ſages au ſiecle de ces deux celebres Acteurs: Surquoy nous pouvons remarquer en paſſant que dés l'aage de cét Autheur, la Langue Latine degenerant de ſa pureté, le nom d'Hiſtrions commençoit à s'appliquer à tous ceux qui s'exerçoient aux repreſenta-

tions du Theatre.

Nous pouvons prẽdre encore un autre raiſonnement de pareille maniere, & d'une auſſi forte conſequence dãs les penſées des Iuriſcõſultes Romains, qui nous enſeignent que l'on n'a pas compris entre ceux qui pratiquoient l'art de bouffonner, ny jamais noté d'infamie les Athletes ou Luiteurs, bien qu'ils combattiſſent tous nuds ſur l'Aréne, ny les Thymeliques ou Muſiciens, bien qu'ils joigniſſent leur voix & l'adreſſe de leurs mains aux Danſes des Mimes & des Bouffons; ny les Conducteurs des Chariots au Cirque, ny meſme les Palefreniers qui ſervoient auprés des che-

Athletas Sabinus & Caſſius reſponderunt omnino artem ludicram non facere. Neque Thymelici, neque Exuſtici, melius Xiſtici neque agitatores ignominioſi habentur. l. Athlet. ff. de his qui not. inf,

vaux employez aux Courſes ſacrées, bien qu'ils fuſſent de la plus mépriſable condition, D'où l'on peut aiſément juger, & certainement, que les Acteurs des Poëmes Dramatiques n'ont jamais ſouffert cette tache; ils ne paroiſſoient point ſur le Theatre que modeſtement veſtus, bien que ce fut quelquefois plaiſamment; ils n'occupoient les Muſiciens qu'aux Danſes & aux Chants de leurs Chœurs, ou de quelques vers inſerez dans le corps de leurs Poëmes, comme ceux de nos Stances que l'on recite mal à propos, au lieu de les chanter, eſtant Lyriques. Ils n'eſtoient point employez à des mini-

steres abjets qui les rendissent indignes de la societé des personnes d'honneur & de qualité ; & ie ne croy pas que l'on se puisse imaginer que Roscius cét excellent Comedien, & Æsopus cét incomparable Tragedien ne fussent pour le moins aussi bien traittez que des Cochers & des Valets d'estable. Où je puis remarquer en passant que Tertullien s'est fort trompé d'avoir dit que les Athletes & Xistiques avoient esté notez d'infamie par les Loix Romaines, puis que nous lisons le contraire dans les textes formels de ces mesmes Loix.

Aussi quand les Conciles & les Peres de l'Eglise

ont allegué cette infamie du Theatre ancien, ils en ont toûjours parlé ſuivant cette doctrine. Saint Auguſtin ne l'eſtend point au delà de ceux qui s'occupoient à la celebration des Ieux Sceniques, & ne parle que de l'art de bouffonner. Et raconte qu'un Edile (ſoit Ciceron ou quelque autre) entre les devoirs de ſa charge, s'eſcrioit au peuple, *qu'il falloit appaiſer la Déeſſe Flore par les Ieux Sceniques, que l'on croyoit celebrer d'autant plus devotement qu'ils eſtoient celebrez honteuſement, & toute la Ville voyoit, entendoit & apprenoit cette maniere d'apaiſer leurs Dieux, ſi effrontée, impure, dete-*

De Civit. Dei l. 2. c. 13. Artem. Ludicram, artes Theatricas, ſiquis Scenicus eligitur, homines Scenici, ludi Scenici. De Civit. Dei c. 27. & ibi Vives.

stable, immonde, impudente, honteuse, & qui doit donner de l'horreur à la veritable Religion, ces Fables voluptueuses & criminelles escrites contre leurs Dieux, ces actions deshonnestes, inventées avec autant d'iniquité que de turpitude, & commises auec plus d'abomination, & dont les Acteurs furent priuez des honneurs publics par les sentimens de la vertu Romaine, & du droict de suffrages dans les assemblées, on connut leur turpitude, & ils furent declarez infames. Où l'on ne peut pas dire que ce grand Saint parle d'autre chose que de l'infamie des Mimes & Farceurs des Ieux

Sceniques, à cauſe de leur impudence.

Et pour dire en paſſant un mot du mauvais traitte-ment que les Hiſtrions & Sceniques ont receu quelquesfois des Empereurs, on verra toûjours, ſi l'on prend bien garde aux Autheurs qui nous en parlent, que cela ne s'addreſſe qu'aux Baſteleurs & Bouffons, & non pas aux Acteurs des Comedies & Tragedies, comme Pline s'ex explique, en adjoûtant les mots de Pantomimes & d'arts effeminez; car cela ne convient qu'à ces impudens qui dans leurs actions donnoient des images des plus lâches & des plus honteuſes pratiques de la débauche.

In Pantomiris adverſatur & damnata effœminatas artes. Plin. in Paneg.

CHAPITRE X.

Que l'extréme impudence des Ieux Sceniques & des Histrions fut condemnée.

APrés l'éclairciſſement de ces veritez, touchant les choſes qui ſe pratiquoient dans le Theatre des Romains, il ſera facile de monſtrer que la juſte cenſure des premiers Docteurs de l'Egliſe, ne regardoit point les Acteurs des Comedies & des Tragedies, mais ſeulement les Sceniques, Hiſtrions, ou Baſte-

Basteleurs, qui par la turpitude de leurs discours & de leurs actions avoient encouru l'indignation & de tous les gens de bien, l'infamie des Loix, & l'anatheme du Christianisme; Il ne faut qu'examiner les paroles qu'ils ont employées en cette occasion, & qui nous en peuvent aisément donner toute asseurance.

Quant à nous, écrit Minutius Felix, le plus ancien de nos Auteurs, *qui faisons profession d'une vie honneste, nous nous abstenons de vos Pompes, de vos Spectacles, & de tous les mauvais plaisirs que l'on y prend, dont nous sçavons bien que l'origine est un effet de vostre superstition, & que leurs agréemẽs sont con-* Minut. Felix.

damnables ; Car dans le Cirque qui peut souffrir la folie de tout un peuple qui se querelle; dans les Gladiateurs le cruel art de tuer les hommes, dans les Ieux Sceniques une prodigieuse turpitude? car les Mimes exposent un adultere, ou le monstrent aux yeux ; & ces Histrions effeminez inspirent l'amour qu'ils representent, & se revétant de l'image de vos Dieux, ils font honneur au crime qu'ils leurs imputent; & vous font pleurer par des mouvemens de teste, & les gestes qu'ils employent pour exprimer une douleur imaginaire. Ou nous ne voyons pas une parole qui concerne le Poëme Dramatique. Aussi ne veut-il parler que des Mimes dont Pline ap-

pelle l'exercice un art effeminé.

Et ſi Tertullien dit que les Hiſtrions ne gagnent pas ſeulement leur vie avec leurs mains, mais avec leurs corps, il fait bien connoiſtre qu'il n'entend pas parler des Comediens & des Tragediens, qui agiſſent plus de la langue que de tout le reſte de leurs perſonnes; mais ſeulement des Mimes, Pantomimes, & autres Baſteleurs de la Scene & du Theatre, dont l'art eſtoit de s'expliquer bien plus par les poſtures que par le diſcours : & nous pouvons découvrir ſon ſentiment, quand il eſcrit, *Nous nous ſommes ſeparez de voſtre Theatre, parce que c'eſt*

Tertull. l. de Idolo.

despect c. iv.

un mystere d'impudicité, où rien n'est approuvé que ce que l'on condamne ailleurs; & tout ce qu'il a de charmes pour plaire, ne vient que des gesticulations trop libres des Atellans, & des honteuses representations des Mimes, où les femmes se font voir sans aucun reste de pudeur.

D. Cyprian, Ep. 37. Aussi lors que Saint Cyprien interdit la Communion à ceux qui joüoient sur le Theatre, il ne parle que des Histrions, & montre assez clairement qu'il n'entend par là que ces Bouffons infames que les paroles & les postures rendoient odieux à tous ceux qui conservoient les moindres restes de l'honnesteté: Voicy ses termes. *On ne doit*

point recevoir à la Table des Fidelles un Histriõ qui perſevere en la turpitude de ſon art, & qui perd les jeunes enfans en leur enſeignant ce qu'il a mal apris.

Saint Chriſoſtome fut un des plus rigides en ces occaſions, mais il parle ſeulement contre les aſſemblées du Theatre, où l'on introduiſoit des troupes de femmes débauchées, & des ſujets d'autres crimes, qui faiſoiẽt horreur à la nature, des Danſeurs & des Mimes qu'il appelle tous infames: Il fait meſme trois ſortes de cenſures contre le Theatre; & le nomme une chaire de peſtilence, & l'eſcolle de la débauche; mais ſes paroles monſtrent aſſez clairement qu'il n'applique

S. Chryſoſt. Hom. 12. in Epiſt. ad Cor.

Hom. 8. de pœnit. Idem de David, & Saul, hom. 3. In Math. 2. hom. 6. & 7. & alib.

Saint Cyrille ne crie que contre les impudicitez des Mimes, & des Sauteurs efféminez. Saint Baſile s'explique de la meſme ſorte, en condamnant les Spectacles de toutes ſortes de Baſteleurs, les chanſons de perſonnes effeminez, & les impudences de l'Orcheſtre deſtinée aux Sauteurs & aux Farceurs, comme nous l'avons expliqué.

Catech. 13

Hom. 4. in hexam.

Et Clement Alexandrin ayant touché cette communication de l'Idolatrie des Spectacles, adjoûte, pour en exprimer la turpitude, qu'ils ne doivent pas faire noſtre divertiſſement; *Le ſtade & le Theatre*, dit-il, *peuvent bien ſe nommer une chaire de peſtilence, & l'aſ-*

Pedag. l. 3. c. 11.

semblée qu'y fait est remplie d'iniquité, & chargée de malédictions; les actions les plus honteuses y sont toutes representées; & quelles paroles les Bouffons & les Basteleurs ne prononcent-ils point pour faire rire le peuple?

Et ce que l'on ne doit pas oublier en ce discours est que les Hebreux n'avoient point estimé les Poëmes Dramatiques indignes de leurs soins, ny contraires à la saincteté de leur Religion, comme nous le pouvons juger par le fragment qui nous en reste de la Tragedie d'Ezechiel, intitulée, *La Sortie d'Ægypte*; mais les Auteurs du Talmut, ou Livre de narration d'Enoch, condemnent les Mi-

mes, chanſons, danſes & bouffonneries, auſquelles ils diſent que les enfans de Cain s'eſtoient trop adonnez, ſans avoir parlé de Tragedies ny de Comedies. C'eſt encore avec cette meſme diſtinction que les Conciles & le droit des ſouverains Pontifes, ont condamné la Scene de l'antiquité.

Le Concile Elibertin ne parle que des Pantomimes qu'il ne reçoit à la penitence qu'en changeant de vie. Le ſixiéme de Carthage reprouvé, ne deffend que les Mimes & les Danſes de la Scene. Et quand on a mis entre les regles du Droict Eccleſiaſtique la defenſe que Saint Auguſtin fait de

Cócil. Conſt. pſeud. Sex. can. 51. Mimos & Saltationes quæ in Scena fiunt.

Auguſt. Pſal. 102.

donner aux Hiſtrions, on n'a regardé que les Mimes & Farceurs, & ces termes ne ſe peuvent étendre plus loing; car il les nomme Baſteleurs & Bouffons, & les conjoint aux Combats d'hommes & de beſtes, aux plus viles perſonnes du Cirque, & à ces femmes proſtituées de la Scene qui joüoient les Mimes.

Concil. Mediol. Hiſtriones, Mimos Cæteroſque circulatores, perditos homines.

Le Concile de Milan ordonne bien que l'on chaſſe les Hiſtrions, les Mimes & Baſteleurs, & tous les gens de cette ſorte abandonnez au vice, & que l'on ſoit ſevere contre les Hoſteliers, & tous ceux qui les retirent, mais il ne dit rien coutre les Acteurs des Comedies & des Tragedies

qui nont jamais eſté traitez de meſme ſorte.

La Province d'Auvergne pretend avoir remis ſur le Theatre de ce Royaume les premiers Baſteleurs qui n'y chantoient point, & n'y danſoient point, croyant par ce moyen s'exempter de la peine des anciens Mimes & Bouffons, mais parce qu'ils y faiſoient des railleries indecentes, & prononçoient pluſieurs paroles impudentes, ils furent condamnez par nos Theologiens, qui conclurent que la turpitude du diſcours n'eſtoit pas moins condemnable que celle des geſtes du corps : Où nous devons remarquer qu'il n'eſt parlé que d'Hiſtrions & Ioüeurs de Bouffonneries, & non

Ex notis in decret. Sorbonæ epiſt.

point de Tragedies & Comedies, qui n'estoient pas encore en estat d'estre estimées ou condemnées.

Et lors que Salvian prepare ce grand discours qu'il fait contre les impudences horribles de la Scene, il dit qu'il entend parler des Ieux du Cirque & du Theatre, & dans la suite il explique les derniers par le seul terme de Mimes, Bouffons & Musique lascive, sans rien imputer de leur honteux libertinage aux Tragediens & Comediens.

Mimos, ludicra & Thymelicos. Salvian, l. 6.

CHAPITRE XI.

Que les Poëmes Dramatiques n'ont point eſté condamnez.

C'Eſt donc ainſi que les Chreſtiens ont fulminé contre les Ieux Scenïques & contre tous les Mimes & Baſteleurs qui n'y paroiſſoient que pour faire les divertiſſemens du peuple, par des actions & des paroles dignes de la plus grande ſeverité des Loix, & qu'ils ont empeſché que la ſainteté des Chreſtiens ne fut ſoüillée par la com-

munication de ces impudences, dont le poiſon ſe pouvoit aiſement gliſſer dans l'ame par les yeux & par les oreilles : ils n'ont pas traité de la meſme ſorte la repreſentation des Poëmes Dramatiques, & ie ne trouve que fort peu d'endroits qui témoignent ce qu'ils en ont penſé.

Comœdiæ & Tragœdiæ horum meliora Poëmata. Tertull. de ſpect.

Tertullien le plus auſtere de tous nos Eſcrivains, dit que les Comedies & les Tragedies eſtoient les meilleurs Spectacles des anciens, & n'y blaſme autre choſe que les adulteres, & les autres crimes de leurs Dieux, que l'on y repreſentoit avec beaucoup de meſpris ; il en condemne le ſujet par le peu de reſpect

qu'ils portoient à leur Religion ; mais il ne charge ny d'infamie ny d'anatheme ceux qui les repreſentoiẽt.

Et nous pouvons bien obſerver la difference dont Saint Cyprien ſe ſert pour condemner les Mimes & les Poëmes Dramatiques; car à l'égard des premiers il blaſme leur corruption & leur moleſſe plus honteuſe que celle des femmes les plus perduës ; mais à l'eſgard des autres, il blaſme ſeulement les ſoins & les penſées inutiles que les Comediens peuvent donner, & ces voix extravagantes & fortes des Tragediens ; & l'on jugera ſi ces choſes leur pouvoient donner ſujet de prononcer Cyprian, de ſpect.

contre eux la censure qu'ils ont prononcée contre l'impudence des Histrions & Farceurs. *Ce qu'il y a de plus tolerable*, escrit Saint Augustin, *ce sont les Comedies & les Tragedies, où les Fables des Poëtes sont representées parmy les Spectacles publics, avec quelques choses indecentes, mais sans aucunes paroles impudentes & dissoluës, comme en beaucoup d'autres Ieux du Theatre : Elles sont mesme comptées entre les disciplines liberales, & les jeunes enfans sont ordinairement obligés par des personnes aagées, & plus sages qu'eux de les lire & de les apprendre.* Et se reprochant à luy-mesme la complaisance qu'il avoit euë pour les Specta-

Augustin. de Civit. c. 8. Et hæc sunt tolerabiliora ludorum Comœdiæ scilicet & Tragediæ,

Confes. l. 3.

cles des Theatres, il ne parle que de la compaſſion qu'il avoit pour les miſerables que l'on repreſentoit dans les Tragedies, & de laquelle il faiſoit lors ſon plaiſir, diſant qu'il eſtoit faſché lors qu'il en ſortoit ſans eſtre émeu de douleur, & qu'il entroit dans les intereſts des Amans, eſtant bien aiſe quand ils obtenoient ce qu'ils avoient deſiré. Mais lors qu'il condamne quelques deſordres dans les repreſentations Theatrales, il parle de celles qui eſtoient accompagnées de danſes honteuſes, & de geſtes impudens, c'eſt à dire, celles des Hiſtrions.

Auſſi Lactance ne blaſme la Comedie & la Tra-

gedie, que pour les sujets qui contenoient quelquefois des Fables mal-honnestes, & non pas l'art du Poëte, ny l'exercice des Acteurs. Et je ne sçay comment il s'est pû faire que certains Canonistes prevenus de l'erreur public, & sans avoir examiné les sentimens des Anciens, ont allegué deux Canons, tirez des paroles de Saint Hierôme, comme une condemnation absoluë de la representation des Poëmes Dramatiques, car il n'en parle point; il ne s'agist que des Ecclesiastiques qui lisoient les Comedies, au lieu de s'appliquer à l'étude des Escritures Saintes, & l'on ne peut en tirer aucune

Omissis Evãgeliis Comœdias legere, amatoria bulicorum versuũ verba canere, Virgilium tenere. & Mimorum turpia scripta cantare. Can. Sacerd. & Can. legant. dist. 37.

conſequence, parce qu'il confond dans cette deffenſe Virgile, & toutes ſortes d'Auteurs profanes. En quoy il donne un conſeil aux Eccleſiaſtiques, & non pas un precepte à tous les Chreſtiens, autrement il faudroit dire qu'un des plus ſaints & des plus doctes Eveſques de ce Royaume, qui ſe faiſoit lire ordinairement les Comedies de Terence au chevet de ſon lict, a veſcu dans un deſordre condemné par les Cànons, & que la lecture de Virgille eſt pernicieuſe & criminelle.

CHAPITRE XII.

Que la repreſentation des Comedies & Tragedies ne doit point eſtre condamnée tant qu'elle ſera modeſte & honneſte.

DE toutes ces recherches de l'antiquité, il ſera vray de conclure que la Tragedie & la Comedie n'ont rien de leur nature qui puiſſe les expoſer à la cenſure des Loix & des gens de bien, ce ſont des ouvrages des plus difficiles,

je l'advoue, mais des plus ingenieux & des plus agreables. Ceux de l'antiquité ſont encore venerables parmy nous, & dignes d'occuper les plus beaux eſprits; les plus ſeveres en font les innocens plaiſirs de leurs études. Les Poëtes ont ſouvent mis ſur le Theatre des ſujets graves tirez de toutes ſortes d'Hiſtoires, & meſme de nos Eſcritures Saintes, & des perſecutions de nos Martyrs; elles ſont encore aujourd'huy comme autrefois l'exercice de la jeuneſſe ſtudieuſe, & les Maiſtres des Sciences qui tiennent la plus belle Eſcole de doctrine & de pieté, ne feignent point de compoſer

une infinité de ces Poëmes, & d'en donner publiquement le recit par le ministere de leurs Disciples, les plus modestes & les plus illustres.

Si donc il est arrivé que le libertinage des Acteurs ait donné quelque peine à la pudeur des Ames Chrêtiennes, il ne faut en cela qu'imiter les Empereurs qui n'ont jamais rien prononcé contre ces representations, & qui se sont contentez d'en reformer l'abus, & d'imposer des peines rigoureuses contre ceux qui par leurs desordres corrompoient l'excellence de cette Poësie, & la beauté de sa representation; il en faut chasser le

vice qui ſe doit faire hair par tout, & conſerver un art qui peut plaire.

Les femmes avoient accouſtumé d'aſſiſter aux Combats de la lutte; mais Auguſte ne voulût pas ſouffrir qu'on expoſaſt à leurs yeux des hommes tous nuds, qui pouvoient offenſer les ſages, & flatter la débauche des autres, & remit au lendemain matin le combat des Athletes, avec deffenſe aux femmes de venir au Theatre devant unze heures; c'eſt ainſi qu'il en faut uſer pour les Poëmes Dramatiques, je veux dire en éloigner tout ce qui peut offenſer les oreilles chaſtes, & l'honneſteté de la vie.

Sueton. in Auguſt.

Homil. 7. in Math. & Homil de David & & Saul.

S. Chryſoſtome fit abolir les Ieux Maiuma, comme un Spectacle de ſuperſtition & d'impudence, & lors qu'ils furent reſtablis par les Empereurs Arcadius & Honorius, pour rendre ce contentement à leurs Provinces, ils défendirent expreſſement d'y méler aucune choſe malhonneſte & contraire à la pudeur & aux bonnes mœurs.

Clementiæ noſtræ placuit ut Maïuma, &c. l. 11. c. 45. & l. 1. Cod. Theod. de Maïum.

Il eſt certain qu'autrefois les Comedies eſtoient repreſentées dans les Egliſes; & durant pluſieurs années, on n'y trouva rien à redire, mais lors que les Eccleſiaſtiques entreprirent d'y paroiſtre avec des maſques & diverſes bouffonneries

Extra de vit. & honeſt. Cleric. c. 12 ludibria joculatores goliardos, buffones, artem ignominioſam, Et de vit. & hon. Cler. l. 3 c. 15.

fonneries indignes de la ſainteté des lieux, Innocent III. condamna ce deſordre ſans condamner ces repreſentations, ny meſme chaſſer ces Ieux de Theatres hors des Egliſes. Et Boniface VIII. défend l'art infame des Bouffons, Iongleurs & Gueulards, c'eſt à dire, ſelon la gloſe, l'art des Hiſtrions & Diſeurs de mots de gueule, & les prive du privilege de Clericature, s'ils y perſeverent durant une année.

Voila certes ce qu'il faut faire, mais c'eſt aux Sages Politiques d'en trouver les moyens ; je n'entreprendray pas icy de leur donner conſeil, & je diray ſeulement que ſi l'on peut met-

tre le Theatre à ce point d'innocence & d'honnesteté, il n'aura plus de contradicteurs.

Quand on renouvella ce divertissement dans l'Europe, il commença par des Satyres aigres & mordantes qui tirerent bien-tost aprés elles le libertinage, & cela fut corrigé par les Histoires Saintes que l'on y fit representer; & les personnes de pieté en prenoient tant de soin, que l'on forma cette Confrairie de la Passion, qui possede encore l'Hostel de Bourgogne, où l'on representoit des Histoires saintes; & où maintenant on en represente encore de toutes sortes. Mais comme ils furent

corrõpus par la licence des Poëtes, & par la mauvaiſe conduite des Acteurs, les Roys jetterent l'infamie ſur ceux qui montoient ſur le Theatre, où l'on avoit porté tant de diſſolution : Mais Monſieur le Cardinal de Richelieu, qui faiſoit toutes ſes actiõs avec un grand diſcernement du bien & du mal, remit en credit les Comedies & les Tragedies, en n'y laiſſant rien de ce qui les avoit expoſées juſtement à l'indignation des perſonnes d'honneur, & à la peine des Loix. Il y a cinquante ans qu'une honneſte femme n'oſoit aller au Theatre, ou bien il falloit qu'elle y fut voilée, & tout à fait inviſible, & ce

plaisir estoit comme reservé aux débauchées qui se donnoient la liberté de les regarder à visage découvert: Mais aujourd'huy les femmes d'honneur & de qualité s'y trouvent en foule avec toute liberté, au lieu que celles dont le desordre a signalé la vie & le nom, n'osent plus y paroistre que sous le masque, & dans un déguisement qui les condamne.

Il est certain neantmoins que depuis quelques années nostre Theatre se laisse retomber peu à peu dans sa vieille corruption, & que les Farces impudentes, & les Comedies libertines, où l'on méle bien des choses contraires au sentimẽt de la

pieté, & aux bonnes mœurs, r'animeront bien-toſt la juſtice de nos Rois, & y rappelleront la honte & les chaſtimens ; & j'eſtime que tous les honneſtes gens ont intereſt de s'oppoſer à ce deſordre renaiſſant, qui met en peril, & qui ſans doute ruinera le plus ordinaire & le plus beau des divertiſſemens publics ; Car l'opinion des doctes Chreſtiens, eſt que la repreſentation des Poëmes Dramatiques ne peut eſtre condamnée quãd elle eſt innocente, quãd elle eſt honeſte.

Ie ne pretends point icy neantmoins traitter les queſtions qui pourroient naiſtre de ce diſcours, & dont il eſt plus facile de s'inſtruire, que

des curioſitez enveloppées des tenebres du vieux temps. Ie me contente d'avoir expliqué ce qui s'eſt fait parmy les Anciens, & ce que nous avons fait enſuite des penſées raiſonnanables qu'ils ont euës, ou en reformant ce qu'ils avoient mal introduit. Et pour ne pas abandonner entierement cette derniere penſée favorable à la repreſentation des Poëmes Dramatiques, je l'appuyeray ſeulement du témoignage de Saint Thomas, qui par ſa profeſſion, par la ſainteté de ſa vie, & par l'excellence de ſa doctrine, eſt tenu par tout pour l'Ange de l'Eſcole, & pour le plus celebre de tous nos Do-

2. 2. q. 168 3. ad 3.

cteurs. Il propoſe comme une grande difficulté dans l'inſtruction qu'il nous donne touchant la modeſtie, *Que les Hiſtrions ſemblent pecher contre cette vertu par l'excez du divertiſſement, en ce qu'ils n'ont point d'autre penſée en toute leur vie que de joüer: De ſorte que ſi cét excez eſt un peché, les Hiſtrions devroient eſtre toûjours dans un eſtat de peché mortel, cõme auſſi tous ceux qui ſe divertiroient par leur entremiſe, ou qui ſouſtiendroient cét art par leurs liberalitez. Ce qui n'eſt pas veritable; au contraire, nous liſons dans la vie des Peres que Saint Paphnuce apprit par revelation qu'un certain Acteur de ſon temps luy ſeroit quelque jour égal en la poſſeſ-*

sion de la gloire du Ciel.

Et pour réponse à cette objection cét illustre Theologien dit, *Que le divertissement est necessaire à l'entretien de la vie humaine, & que pour y parvenir on peut establir quelques emplois licites, comme l'art & le ministere des Histrions ; que quand on le fait pour cette fin, on ne peut pas dire que leur exercice soit defendu, ny qu'ils soient en estat de peché quand ils le font avec quelque moderation, c'est à dire, sans y méler des paroles mal-honnestes, & des actions impudentes, pourveu que ce soit en des temps, & parmy des affaires qui n'y repugnent pas. Et bien qu'à l'esgard de la vie civile, ils n'ayent point d'occupation se-*

rieuſe, ils en peuvent avoir de bonnes à leur égard & devant Dieu, comme faire des prieres, retenir leurs paſſions, regler leurs œuvres, & donner aux pauvres. D'où il s'enſuit que ceux qui leur font des liberalitez, ne pechent point, & qu'au contraire ils font juſtice en les payant du ſervice qu'ils en reçoivent, ſi ce n'eſt qu'ils y conſument leur bien en de vaines profuſions, ou qu'ils le donnent à des Bouffons qui ne s'employent qu'à des divertiſſemens illicites, parce que c'eſt entretenir & favoriſer leur peché.

Ie veux bien qu'en cét endroit S. Thomas parle des Hiſtrions au ſens des derniers ſiecles, & qu'il comprenne ſous ce nom les

Acteurs des Poëmes Dramatiques; Car si l'on n'entẽdoit par ce terme que les Mimes & les Farceurs, son authorité seroit encore plus advantageuse aux autres, que l'on ne pourroit pas cõdamner contre la resolution de ce grand Theologien, qui seroit favorable à ceux-là mesme que les Grecs mépriſoient, que les Romains tenoient infames, & que jamais on ne leur doit comparer.

C'est par où je finis cette Dissertation; car aprés l'authorité d'un Personnage si celebre, je n'ay rien d'assez considerable pour donner quelque lumiere à sa doctrine, ny pour ajoûter quelque ornement à mon discours.

FIN.

BIBLIOTECA ANZ. RON. VITTORIO EM.